



Juin 2023



CRÉATION - REPRISE - TRANSMISSION en agriculture

Les chiffres-clés 2022

www.chambres-agriculture-bretagne.fr



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BRETAGNE**



Sébastien ROUAULT

Élu référent
Installation-
Transmission
des Chambres
d'agriculture
de Bretagne

Édito

Devenir agriculteur, agricultrice, c'est plus que jamais choisir un métier d'avenir !

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de Bretagne a le plaisir de vous communiquer les chiffres-clés de l'installation et de la transmission de notre région. Il est prioritaire de suivre et d'analyser ces données, depuis le Point Accueil Installation où s'expriment les «envies d'agriculture», jusqu'aux premiers indicateurs de réussite et de pérennité des projets. Il est de notre responsabilité de répondre au mieux aux porteurs de projet, dans l'accès au foncier, l'accès aux compétences, l'accès au capital et à l'investissement.

Avec 482 installations aidées, 2022 confirme le plateau stabilisé depuis plus de 10 ans, autour de 480 installations par an. La diversité reste au rendez-vous.

Si la dynamique est bonne, nous mobilisons également nos compétences sur le passage de relai entre transmetteurs et repreneurs, avec un Point Accueil Transmission, ouvert à tous et des actions pour améliorer la transmissibilité des fermes.

Ce sont plus de 1000 cédants qui ont contacté ce Point Accueil Transmission l'année dernière pour transmettre en faveur de l'installation. Nous les aidons à trouver un repreneur, grâce au Répertoire Départ Installation, et ce sont 105 installations, soit plus de 40% des installations « Hors Cadre Familial » qui se sont réalisées dans ce cadre.

Au moment de l'installation, nous préparons l'agriculture de demain, dans ses diversités, ses passions, ses innovations mais aussi dans les défis qu'elle se donne. Nous en sommes convaincus, elle est du côté des solutions, au cœur des transitions, énergie, carbone, biodiversité et bien sûr souveraineté alimentaire.

Deux études, une sur la pérennité des installations, l'autre sur l'analyse des freins à l'installation, ont complété l'évaluation du parcours. Si elles confirment sa qualité et son importance, elles nous donnent également des pistes d'amélioration.

Après les Etats Généraux de l'Installation Transmission portés par notre Région, et à présent les travaux sur la prochaine Loi d'Orientation Agricole d'Avenir, ce sont des dispositifs installation-transmission rénovés, renforcés et réaffirmés que nous souhaitons proposer aux cédants comme aux porteurs de projet.

Le Nouvelle DJA unique se voit simplifiée et dématérialisée, pour que l'administratif ne prenne pas le pas sur la réflexion et la construction du projet, dans son approche globale, conditions de réussite des installations et d'épanouissement des futur(e)s chef(fe)s d'entreprise !

Nous avons souhaité que l'installation soit l'occasion de s'engager dans un «collectif», pour faciliter l'intégration sur le territoire, dans les réseaux, car l'humain reste le premier facteur de réussite !

Faisons en sorte collectivement, par nos accompagnements, aides, dispositifs que les départs à venir, soient une opportunité pour de nombreux nouveaux entrants, pour reprendre nos savoir-faire, mais aussi pour adapter, innover et répondre aux nouveaux enjeux dans les meilleures conditions.

Vous souhaitant une bonne lecture !

Sommaire

Création & reprise d'entreprise

P5 - Le dispositif d'accompagnement

Le dispositif de professionnalisation
Les contacts au PAI
Les rendez-vous 3P

P6 - Chiffres de l'installation aidée

Zoom sur 2022
Évolution sur les 8 dernières années
Évolution et répartition géographique
Le profil des nouveaux installés
Le profil des exploitations
Petits secteurs de production
Agriculture biologique

L'installation au féminin

Témoignages

Zoom sur une étude

Coûts et financements de l'installation

Le suivi post-installation

Transmission

P24 - Renouvellement des générations

P26 - Infos et accompagnements

P27 - Les outils de la transmission

P30 - Le répertoire départ installation

P34 - Accompagnement des situations fragiles,

reconversions et cessations

Installation et transmission en bretagne

P35 - Contacts



UNE INITIATIVE
des Chambres d'agriculture pour
une agriculture en transition

Financé par



Groupama
LOIRE BRETAGNE

A young woman with brown hair tied back, wearing a green sleeveless top and blue jeans, is smiling broadly while holding a wooden crate filled with fresh vegetables. The crate contains various items including leafy greens, carrots, and red beans. She is standing in a lush green field, likely a farm or garden, with a white building visible in the background. The overall scene is bright and sunny, conveying a sense of freshness and natural produce.

CRÉATION & REPRISE D'ENTREPRISE

01



S'installer en agriculture

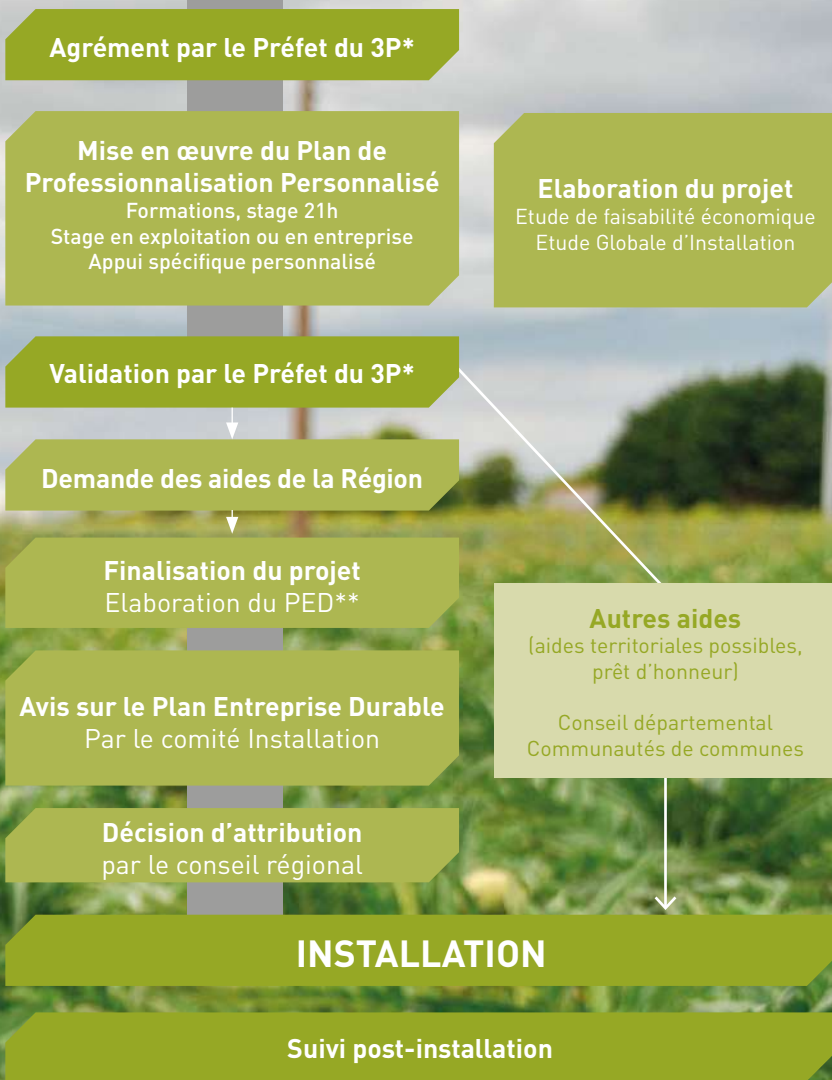
LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET LEURS PARTENAIRES PROPOSENT UN ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION PERSONNALISÉ, POUR DES PROJETS RÉUSSIS, VIABLES ET VIVABLES...

Pour vous accueillir, vous informer et vous orienter - 0820 22 29 35



Prévoir 12 à 18 mois

Décalé réalisation 3P : 36 mois maxi



* 3P : Plan de Professionnalisation Personnalisé - ** PED : Plan Entreprise Durable



LE DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION : un gage de réussite



LE PAI, POUR INFORMER ET ORIENTER TOUS LES PORTEURS DE PROJET

Ce dispositif, financé par l'Etat propose :

- Des infos pour démarrer son projet au Point Accueil Installation,
- Un N° unique 08 20 22 29 35, animé par un 50^{aine} de conseillers agréés
- Un site internet www.jemelanceenagriculture.com et une page Facebook
- Des opérations, animations, journées diversifiées
- Une newsletter trimestrielle



LES CONTACTS AUX POINTS ACCUEIL INSTALLATION

Parmi les 2 143 porteurs de projet ayant pris contact avec les PAI de Bretagne en 2022, 40% de femmes ont été enregistrées.



	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de contacts	401	522	608	612	2143

55% orientés vers le dispositif de professionnalisation 3P

18% en recherche de foncier, orientés vers le Répertoire Départ Installation

21% en réflexion sur leur projet, sont orientés vers des journées « Bases de la création d'activité », formations « Aide à l'émergence de projet », etc.



LES RENDEZ-VOUS 3P (PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ)

Le dispositif de professionnalisation personnalisé permet d'acquérir les compétences adaptées à SON propre projet. Le 3P propose :

- Un rendez-vous « projet » et « compétences » avec des conseillers spécialisés
- Un stage « 21h » sur les différentes dimensions que devront maîtriser les nouveaux chefs d'exploitation
- Des formations et accompagnements en fonction des besoins

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'entretiens PPP	216	276	218	221	931
Nombre de PPP agréés	210	232	218	192	852

931 porteurs de projet sont entrés dans le dispositif de préparation à l'installation 3P



S'installer en agriculture

Un dispositif à la carte, ouvert à tous, pour répondre à vos besoins...

Une idée, un projet ?
Renseignez-vous sur les démarches, les contacts, les conditions d'accès et trouvez votre exploitation...



www.jemelanceenagriculture.com









LA DYNAMIQUE DE L'INSTALLATION EN BRETAGNE : dispositifs et chiffres clés 2022

1 - Information Orientation



2 143
contacts
en 2022

21%
en réflexion (émergence
de projet, salariat, divers)

20%
vers la formation
qualifiante (BPREA...)

18%
en recherche de foncier
vers le RDI

55%
orientés vers le dispositif
d'installation

repertoireinstallation.com

2 - Préparation formation



931

porteurs de projet ont
démarré un 3P en 2022

Installations non aidées

3 - Installation

482
Installations aidées (Dja)

50 Installations aidées SIA
(40-50 ans)

Installations totales

→ 777* immatriculations < 40 ans

→ 1 033* immatriculations totales

(* Source MSA, données 2021)



ÉVOLUTION SUR LES 8 DERNIÈRES ANNÉES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de contacts Point Accueil Installation	1730	1684	1994	1911	1844	2085	2478	2143
3P agréés	648	490	789	884	793	695	862	862
3P validés	439	476	500	538	585	553	606	606
Nombre d'installations aidées	392	476	465	472	485	437	507	482
Nombre d'inscriptions de candidats au répertoire au 31/12	1330	1070	908	937	944	1100	1200	1000
Nombre d'exploitations inscrites au répertoire au 31/12	445	659	559	602	673	616	798	477
Nombre d'installations réalisées par le Répertoire	45	59	80	86	83	96	114	105
Nombre total d'installations (aidées et non aidées)	744	692	733	731	749	764	777	

Sources : Les données sur les installations aidées sont issues de la cellule ODASEA de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Celles sur l'emploi agricole et sur l'installation des agriculteurs de moins de 40 ans sont issues de l'Observatoire Economique et Social Régional de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les indicateurs sur les caractéristiques des exploitations agricoles proviennent de la source Agreste. Tous les traitements statistiques ont été réalisés par l'Observatoire de l'Installation-Transmission "EOLOAS" des Chambres d'agriculture de Bretagne. www.eoloas.net

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

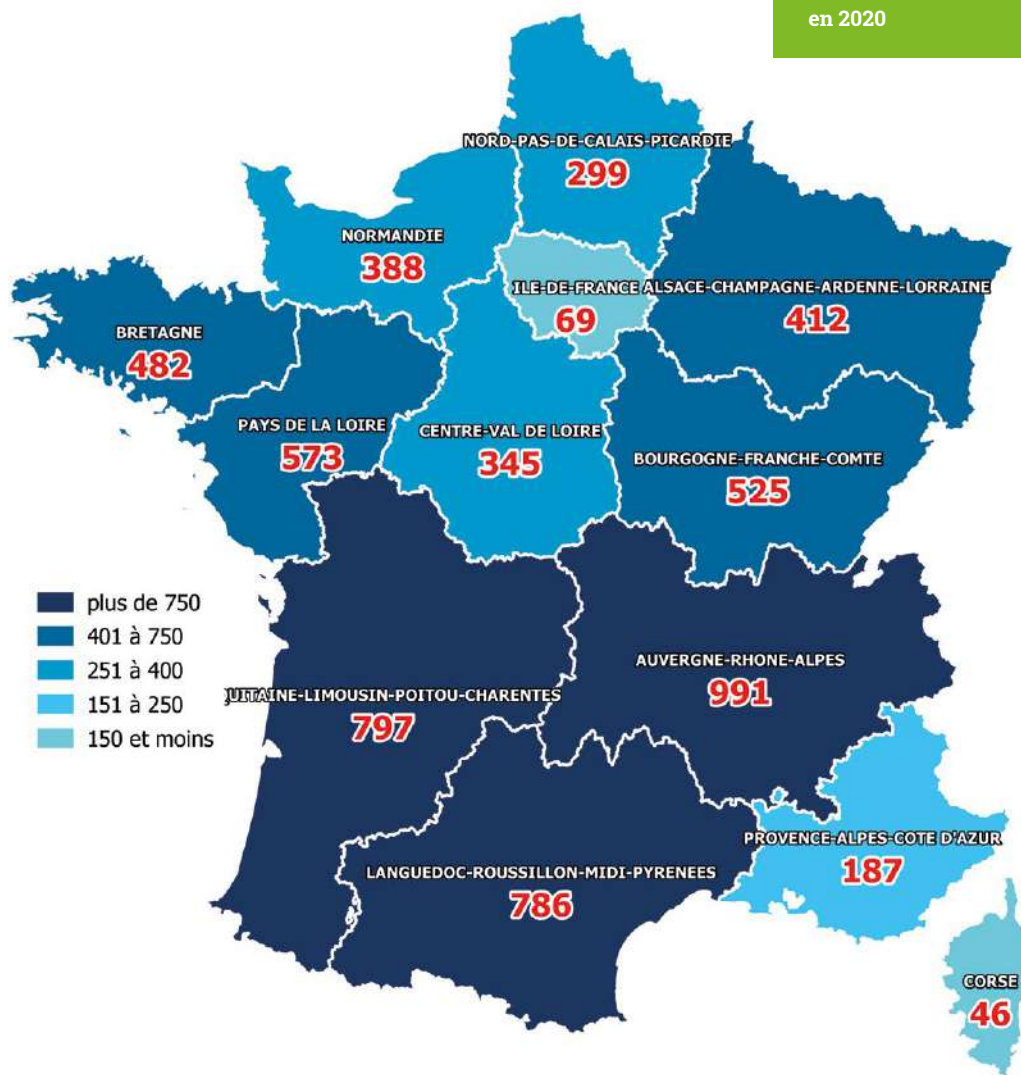
Évolution et répartition géographique



2022, UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS AIDÉES

- La Bretagne, une des 1ères régions
- 482 installations en Bretagne en 2022 (dossiers DJA agréés) contre 507 en 2021 et 437 en 2020
- 5900 installations en France en 2022 contre 5490 en 2021 et 4829 en 2020

Nombres d'installations aidées en 2022



UNE NOUVELLE DJA EN 2023 EN BRETAGNE, SIMPLIFIÉE ET MODERNISÉE



Avec la nouvelle PAC, une nouvelle Dja est proposée en 2023, financée à 40 % par la Région et 60% par le FEADER. Cette nouvelle Dotation Jeune Agriculteur, gérée par la Région, préinstruite par la Chambre d'agriculture, évolue :

- Dotation unique de 22 000 € avec les critères suivants :
- Etre âgés de 20 à 40 ans
- Réunir les conditions de compétences : diplôme agricole de niveau 4 et 3P
- Etre engagés dans un collectif, groupes de développement ou CUMA..
- Présenter un PED (Plan d'Entreprise Durable) et une

Etude Globale d'Installation, montrant viabilité (au moins 1 SMIC à 4 ans) et vivabilité du projet.

Dématérialisation (avec un dépôt des dossiers sur le Portail Dématérialisé des Aides) et simplification (arrêt des avenants et suivis à mi-parcours) devraient être au rendez-vous courant 2023.

Cette DJA, comme auparavant, donne accès au STATUT JA, avec de nombreux avantages pour aider les nouveaux chef(fe)s d'entreprise :

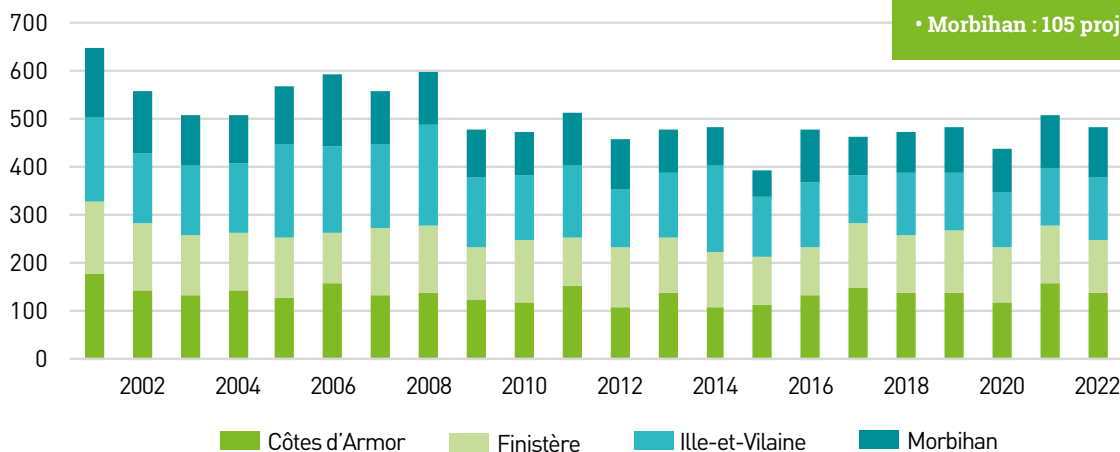
- Priorité sur le foncier
- Majoration des aides à l'investissement du PCAEA
- Avantages fiscaux et sociaux

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

Évolution et répartition géographique



ÉVOLUTION DE L'INSTALLATION EN BRETAGNE



La situation est contrastée entre les départements :

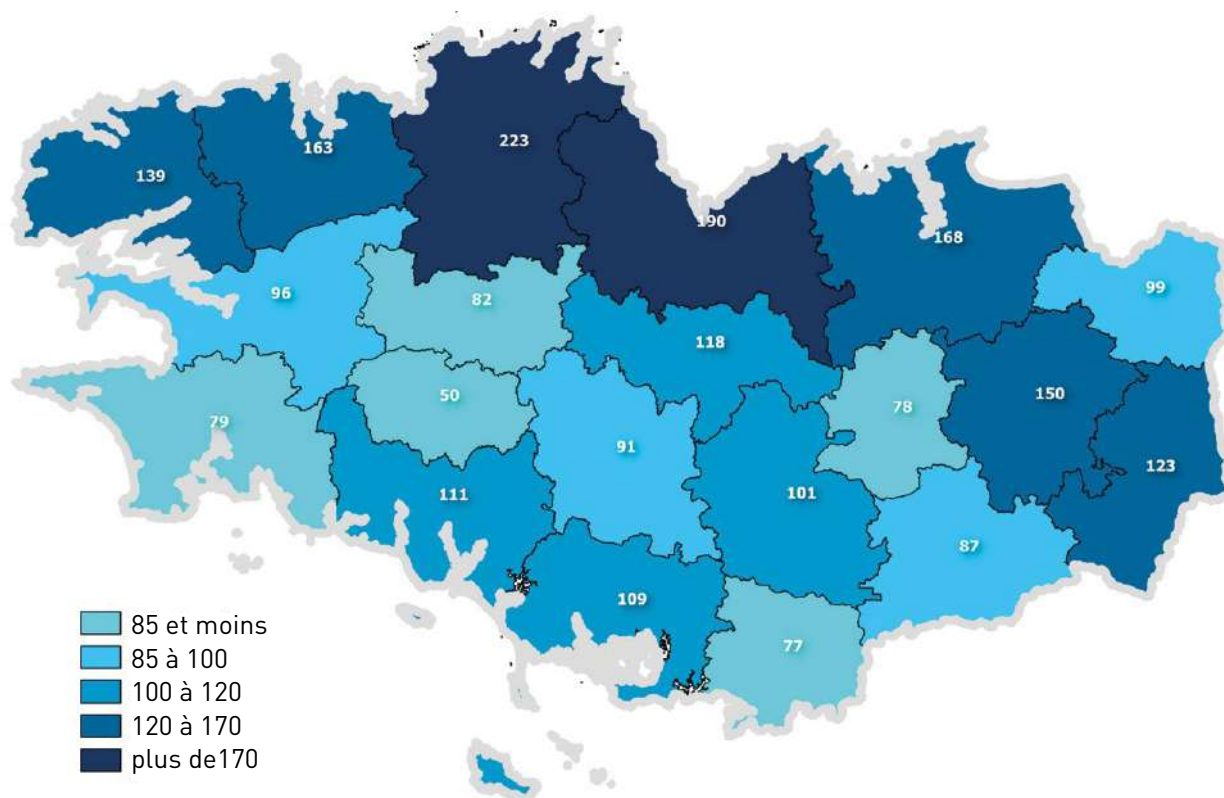
- Côtes d'Armor : 138 projets agréés
- Finistère : 110 projets agréés
- Ille-et-Vilaine : 129 projets agréés
- Morbihan : 105 projets agréés

Après une année de confinement 2020 avec de nombreux décalage, une année « Covid » 2021 avec de nombreuses concrétisations, nous retrouvons le plateau autour de 480 en Bretagne, avec 482 installations aidées en 2022.



DE FORTES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Nombres d'installations aidées entre 2018 et 2022



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE



LE PROFIL DES NOUVEAUX INSTALLÉS : PEU DE DISPARITÉS ENTRE DÉPARTEMENTS BRETONS

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne 2022
% de femmes	34 %	26 %	25 %	35 %	30 %
Age moyen	30,1 ans	30,1 ans	30,0 ans	30,6 ans	30,2 ans
Formation % BTSa et +	39 %	49 %	42 %	47 %	44 %
% installation HCF*	46 %	47 %	47 %	50 %	48 %
% origine non agricole	35 %	41 %	39 %	55 %	42 %

Les données 2022 s'inscrivent dans les tendances. Au-delà des moyennes, on note une grande diversité de profils des porteurs de projet, avec notamment des publics très jeunes s'installant après leur BAC Pro, et des salariés agricoles en reconversion, âgés de 35 à 40 ans, passant par un BPREA (30%).



ÉVOLUTION DES PROFILS SUR 5 ANS EN BRETAGNE

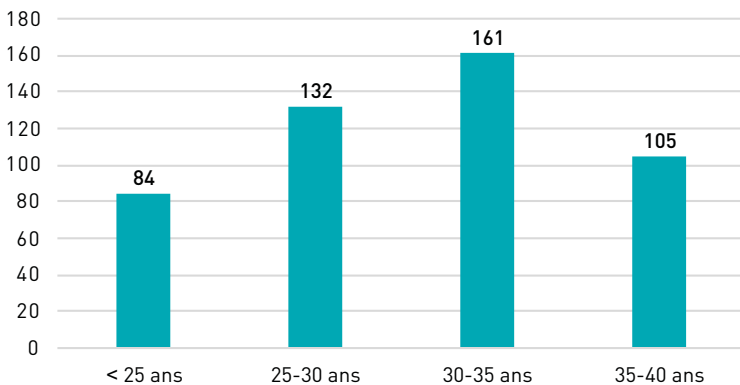
	2018	2019	2020	2021	2022
% de femmes	24 %	25 %	24 %	29 %	30 %
Age moyen	29,5 ans	29,6 ans	29,7 ans	30,3 ans	30,2 ans
Formation % BTSa et +	43%	43%	46%	40%	44 %
% installation HCF*	36%	39%	36%	48 %	48 %
% origine non agricole	26 %	35 %	29 %	41 %	42 %

* Hors cadre Familial (jusqu'au 3^e degré inclus)

Si les données 2022 s'inscrivent dans les tendances, on note cependant une augmentation des installations HCF*, avec près de la moitié des installations, dont 30% sont réalisés par des fils et filles d'agriculteurs et des personnes non issues du milieu agricole (parents non agriculteurs). Parmi les « Non Issu du Milieu Agricole », 20% s'installent dans le cadre familial.



ÂGE À L'INSTALLATION



On s'installe à tout âge, et de plus en plus après une première expérience professionnelle, voire dans le cadre d'une complète reconversion. Pour les personnes s'installant entre 40 et 50 ans, un dispositif d'aide spécifique est proposé par la Région.



Quelles sont les motivations des porteurs de projet ?

L'heure est à la diversité des profils, des projets et des motivations. Nous avons fait l'état des lieux des « moteurs » des nouveaux installés, pour pouvoir y répondre au mieux !

A l'heure du défi du renouvellement, mais également de la souveraineté alimentaire, il apparaît nécessaire de multiplier les actions autour de l'attractivité des métiers.

L'occasion de répéter que le secteur agricole est ouvert à tous, femmes et hommes, locaux ou non, sur projet « conventionnel » ou « innovant ».

Lorsque l'on interroge les jeunes, et les moins jeunes, 5 GRANDES MOTIVATIONS apparaissent :

- 1 Un métier de passion, proche de la nature, en relation avec le vivant,
- 2 Plusieurs métiers en un seul : une diversité des activités : élevage, cultures, bâtiment et matériel, comptabilité, management et relations humaines...
- 3 Un métier de chef(fe) d'entreprise, qui peut apporter autonomie et liberté
- 4 Un métier qui a du sens : Nourrir les femmes et les hommes,
- 5 Un métier encré sur son territoire, qui rend acteur et permet de relever des défis passionnants : maintien des savoir-faire, défi du renouvellement et du maintien de territoires vivants, défi des transitions et de l'innovation...

TÉMOIGNAGE

Anne POSTIC, éleveuse de porcs, installée début 2023



Quel a été votre parcours d'installation ?

Je ne suis pas issue du milieu agricole. Après un BTSA en production animale, un Certificat de Spécialisation porcs, j'ai été salariée 10 ans en production porcine. Après mon congé de maternité, un de mes employeurs partait en retraite. Je me suis dit « c'est l'occasion ! ». Ce premier projet n'a pas abouti, mais néanmoins l'envie d'avoir ma propre affaire a germé. Une seconde opportunité s'est présentée et après un stage de parrainage, je me suis enfin installée !

De quels appuis avez-vous bénéficiés ?

Ma famille a été et est un appui déterminant. Je me suis questionnée : Est-ce que je ne suis pas un peu folle de me lancer ? Le retour de mes proches, m'a conforté. Ils m'ont rassurée : j'ai les épaules pour ce métier, les compétences et la détermination. Ça fait du bien de l'entendre, sans hésitation, je me suis lancée sans peur et surtout en assumant mes choix.

Vie privée et vie professionnelle font elles bon ménage ?

Nous avons 3 enfants en bas âge et mon conjoint est aussi à son compte. Notre objectif est de ne pas sacrifier nos enfants, ni notre couple au dépend de nos entreprises respectives. Nos enfants vont chez une nourrice. Mon mari prend le relais. Dans le bureau de l'élevage, j'ai organisé un espace de jeu et de détente pour les enfants. J'ai travaillé sur l'organisation du travail. L'objectif est d'avoir un système simple et efficace pour se libérer du temps. J'ai opté pour la conduite en 7 bandes ou lieu de 10. J'ai investi dans un robot de lavage. Je délègue la conduite des cultures à l'entreprise. Et pour les périodes de surcharge de travail, je paie mon conjoint 10 heures par semaine.

Avec une femme salariée : votre entreprise est une histoire de femmes

Oui, j'ai une salariée femme qui a aussi des enfants en bas âges. Elle connaît très bien l'entreprise et l'élevage, car elle était déjà là avant mon installation. Mon contrat de parrainage m'a permis de travailler avec elle. Nous sommes sur la même longueur d'ondes. Nous sommes collègues de travail avant que je sois sa patronne. Nous sommes très complémentaires. On fait appel à des entreprises spécialisées si besoin. Sans complexe et sans tabous : Notre entreprise est conduite par deux femmes !

Quels messages voulez-vous passer aux personnes en réflexion, et notamment les femmes ?

Certes, les différentes démarches peuvent être perçues difficiles et peuvent être un frein à l'installation. Mais il faut oser, briser les idées reçues et se dire « je suis capable au même titre qu'un homme de m'installer en agriculture ».

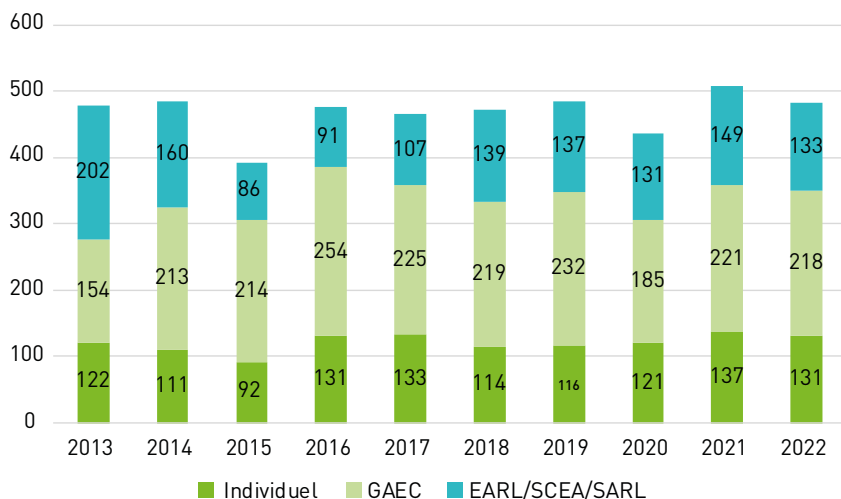
Propos recueillis par Nabila GAIN NACHI - Chargée de mission Égalité-Parité - Chambre d'agriculture Bretagne

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

Le profil des exploitations



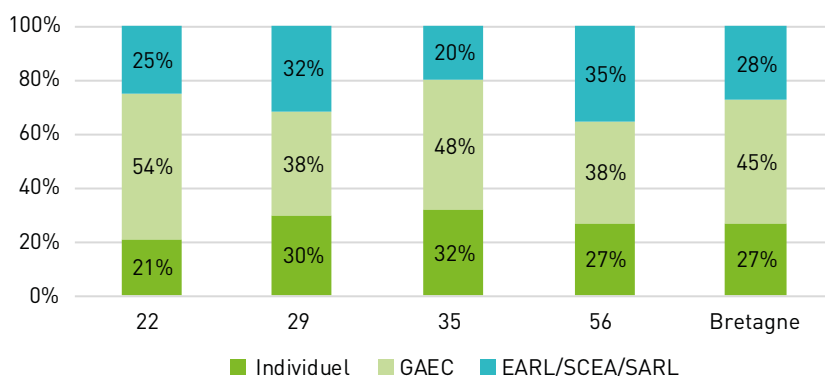
ÉVOLUTION DE LA FORME JURIDIQUE



Les installations sociétaires représentent plus de 3 installations sur 4.



FORMES JURIDIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS



En 2022, 45% des porteurs de projet se sont installés en GAEC, 28% en individuel avec une disparité en fonction des départements.

82% DE PROJETS DE REPRISE : UNE SPÉCIFICITÉ DE L'AGRICULTURE

Sur les 482 projets d'installation, **82% sont des projets de reprise** d'exploitations existantes. C'est une spécificité de l'agriculture, et une installation est avant tout une transmission. Notons cependant que 18%, soit 86 projets, sont le fait de création d'entreprise et d'activités.

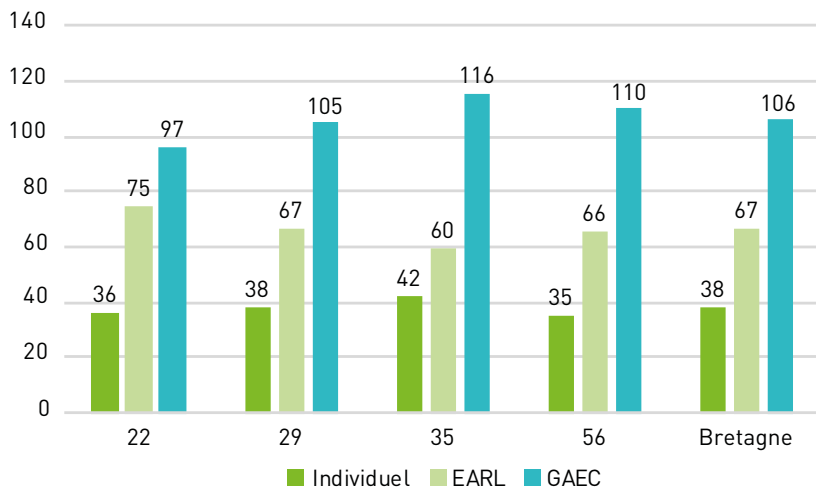


CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

Le profil des exploitations



LA SAU EN 2022 : 77 HA EN MOYENNE

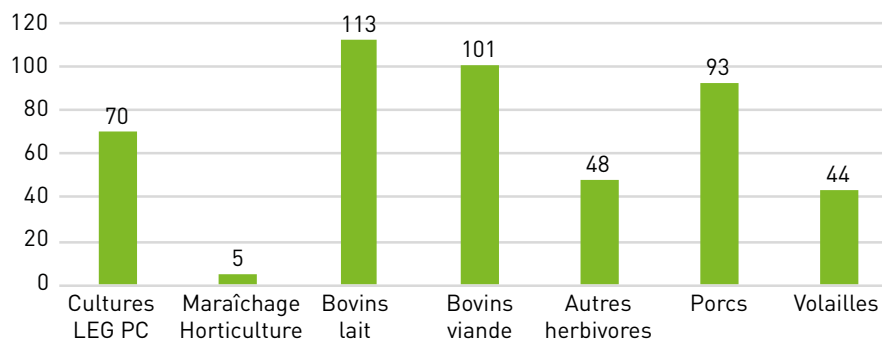


Moyenne de la SAU des projets d'installation : 77 ha en 2022.

Cette moyenne cesse d'augmenter depuis quelques années, notamment en lien avec une proportion de projet «maraîchage, apiculture, horticulture...» croissante. Cette moyenne recouvre par ailleurs de fortes disparités...



LA SAU EN PRODUCTION PRINCIPALE (EN HA)

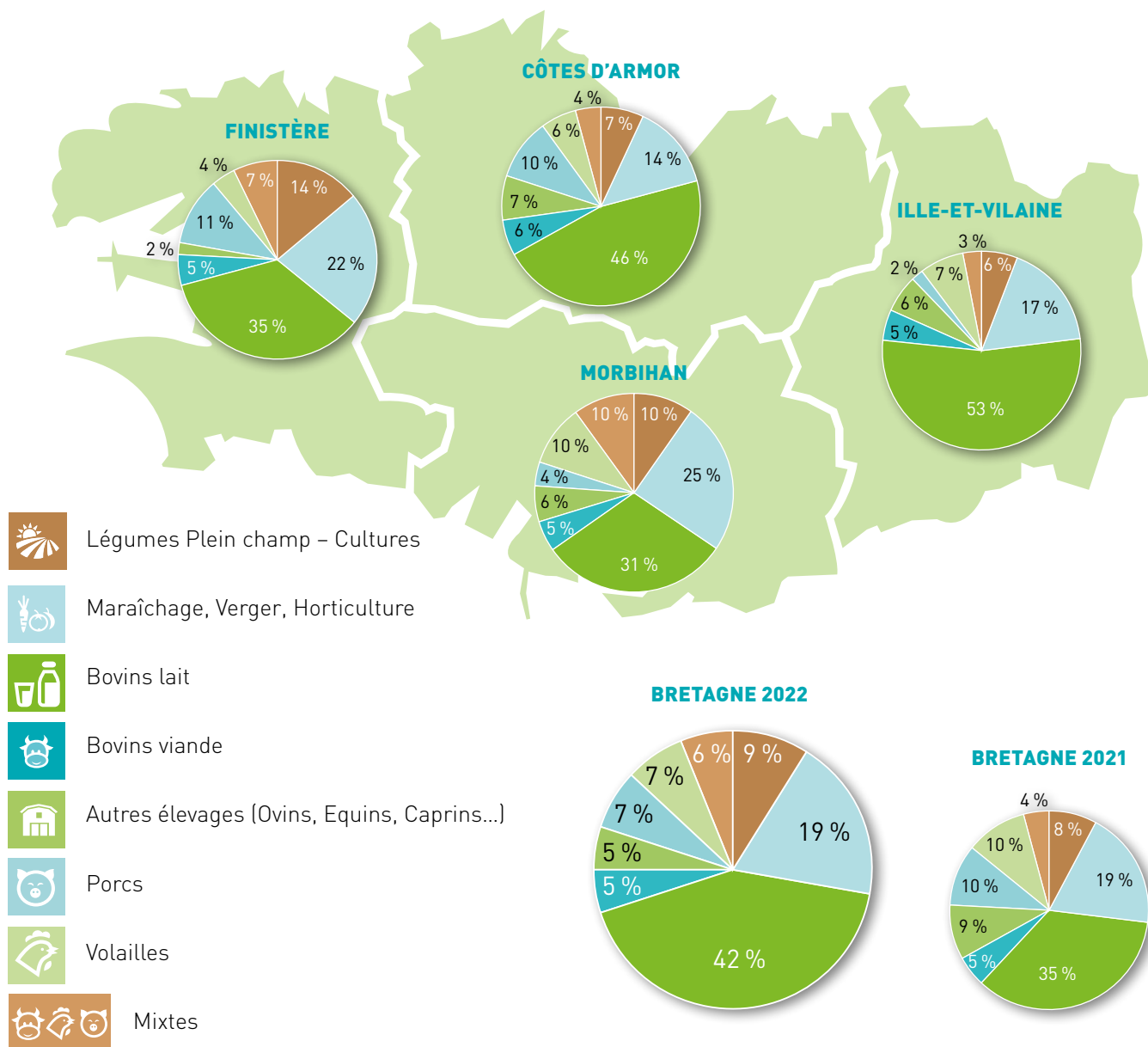


CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

Le profil des exploitations



PRODUCTIONS : UNE LARGE PALETTE DE PROJETS



LA PRODUCTION LAITIÈRE LA PLUS REPRÉSENTÉE

Les installations en **production laitière spécialisée**, avec 42% des installations en Bretagne, **restent majoritaires**.

Les installations en production hors sol sont en baisse avec 14% en 2022 (7% en porcs, 7% en volailles), contre 20% en 2021 et 2020, 16% en 2019, 18% en 2018, 19% en 2017).

Notons également, une **augmentation du taux de projets hors grandes filières** : maraîchage-vergers-horticulture (19%), ovins, caprins, équins, ostréiculture...



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

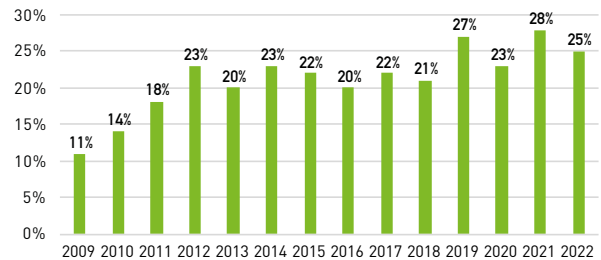


28 % DE PROJETS DANS DES PETITS SECTEURS DE PRODUCTION

L'année 2022 est encore marquée par une grande diversité de projets dans des petits secteurs de production. Parmi les 482 installations aidées en 2021, 25 % soit 121 projets concernent ce type de productions, devenues plus ou moins « courantes » sur notre territoire.

Il s'agit d'élevage ovins, caprins, équins, conchyliculture, apiculture, chiens-chats, escargots... en production animale et en production de maraîchage, pépinières, serres, vergers, fruits rouges, plantes aromatiques, plantes médicinales, champignons, fleurs, bière, pain, confitures... développés en filières courtes ou longues.

Evolution du nombre de projets dans les petits secteurs de production



		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Projets / petits secteurs de production	Total	29	26	31	35	121
	En %	21%	24%	24%	33%	25%



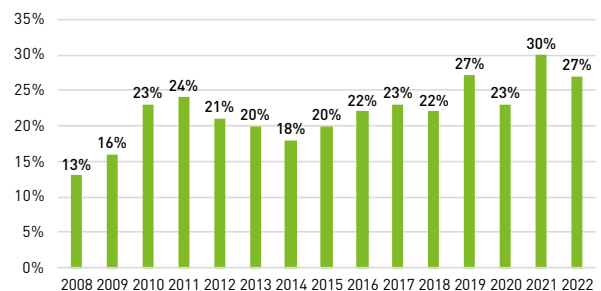
27% DES PROJETS AVEC DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS

En 2022 on remarque que de nombreux porteurs de projets sont en recherche d'une **forte valeur ajoutée** (transformation et vente directe, accueil...) dans les productions traditionnelles comme dans des productions plus diversifiées.

Parmi les 482 installations aidées en 2022, 27% (131 projets) ont développé une activité avec commercialisation en Circuit Court (1 intermédiaire maximum) dans leur production principale,

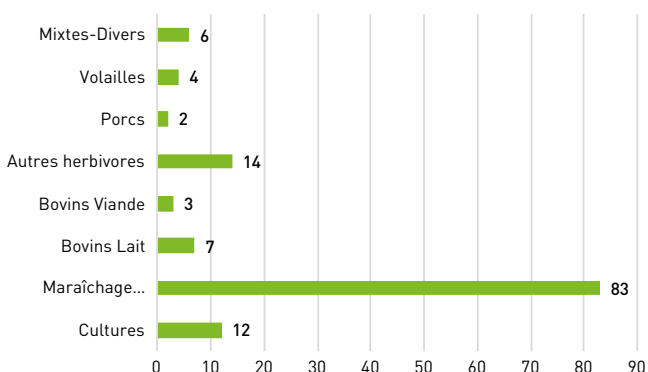
Lorsqu'on regarde les 3 productions principales, on passe à 33% d'installations avec valorisation en Circuit Court déterminante.

Evolution du % de circuits courts en installation



		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Projets vente directe	Total	32	25	33	41	131
	En %	23%	23%	2%	39%	27%

Installation en vente directe et production principale



Qui sont les porteurs de ces projets en circuits courts ?

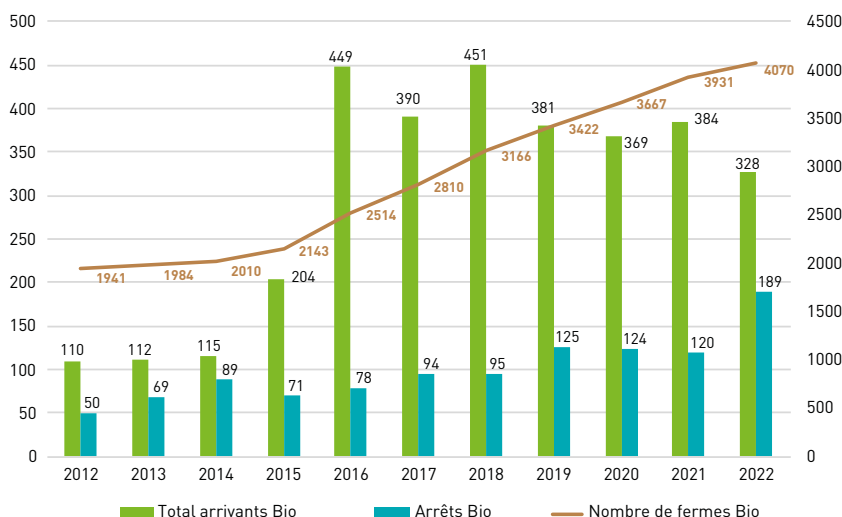
- Age moyen : 33 ans
- Femmes : 50 %
- Hors cadre familial : 80 %
- Création 54 %
- En AB : 88 %
- SAU moyenne : 18 ha

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

Agriculture biologique



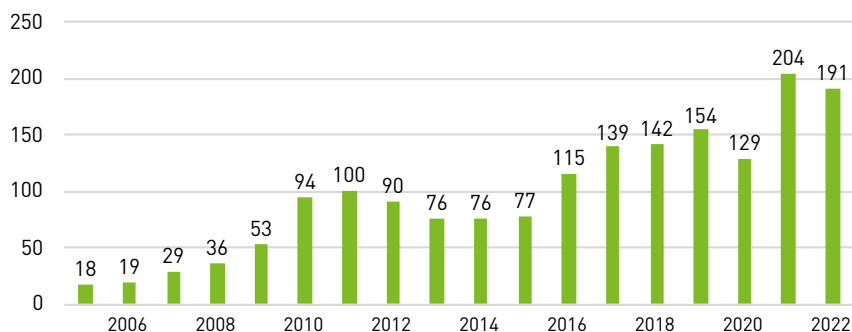
LA DYNAMIQUE BIO EN BRETAGNE



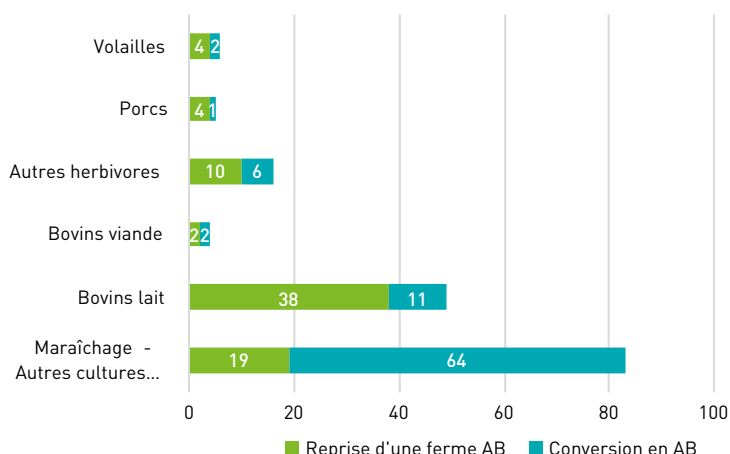
Source : Observatoire FRAB



191 INSTALLATIONS AIDÉES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2022



Installation en AB et production principale



Chiffres clés

- 191 installations
- 40% des installations aidées en Bretagne
- Côtes d'Armor : 56 installations
- Finistère : 35 installations
- Ille-et-Vilaine : 49 installations
- Morbihan : 51 installations
- 91 reprises et 100 projets de conversion au moment de l'installation

Qui sont les porteurs de ces projets en agriculture bio ?

- Age moyen : 32 ans
- Femmes : 42%
- Hors cadre familial : 69%
- Création : 39%
- Avec Vente Directe : 60%
- SAU moyenne : 47 ha



En Bretagne, l'année 2022 reste une année remarquable en termes d'installation en agriculture biologique, avec à nouveau 40 % des projets.

Avec une conjoncture compliquée en Lait cependant, les projets d'installation AB sont en grande partie des projets de reprise, en remplacement d'associés. Les projets en maraîchage... restent majoritaires, avec au contraire, en majeure partie des projets de conversion et création.

Pour ce type de projet, les études de marché sont de plus en plus importantes et représentent une condition de réussite pour les futurs installés.



brit PRÊT D'HONNEUR POUR
L'INSTALLATION AGRICOLE
EN BRETAGNE

Réseau
Initiative
BRETAGNE



Les prêts d'honneur, un coup de pouce pour le financement des projets

- Prêt personnel à taux 0 de 20 000 € à 50 000 €
- Remboursement sur 5 ans (60 mois)
- Possibilité d'ajout de différé de remboursement de 3 ans maximum (soit 8 ans maximum)

Le montant et la durée de différé sont à analyser avec Initiative Bretagne en fonction des besoins et des caractéristiques du projet. Toute demande supérieure à 30 000 € euros et 2 ans de différé sera analysée avec attention en comité d'agrément et devra être pleinement argumentée.

CRITÈRES

- 1 - Porteur de projet éligible et réalisant une demande de DJA ou de SIA
- 2 - Engagement du porteur de projet dans un contrat de transition écologique avec la Région Bretagne
- 3 - Projet présentant un plan de financement supérieur à 200 000 € sur 4 ans
- 4 - Avoir au moins un prêt bancaire inclus dans le plan de financement

L'ouverture à l'ensemble des productions est effective pour les projets dont la demande d'aide à l'installation est réalisée sur la nouvelle programmation PAC (dépôt de la demande d'aide à l'installation après le 31/03/2023).

Prêts d'honneur : 12 205 000 €
de PH Agricoles engagés

- Prêt moyen : **43 400 €** par projet

Bilan : 293 bénéficiaires !

- ▶ 130 projets porcins
- ▶ 74 projets bovins
- ▶ 115 projets avicoles
- ▶ 16 projets en production sous serres

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

L'installation au féminin



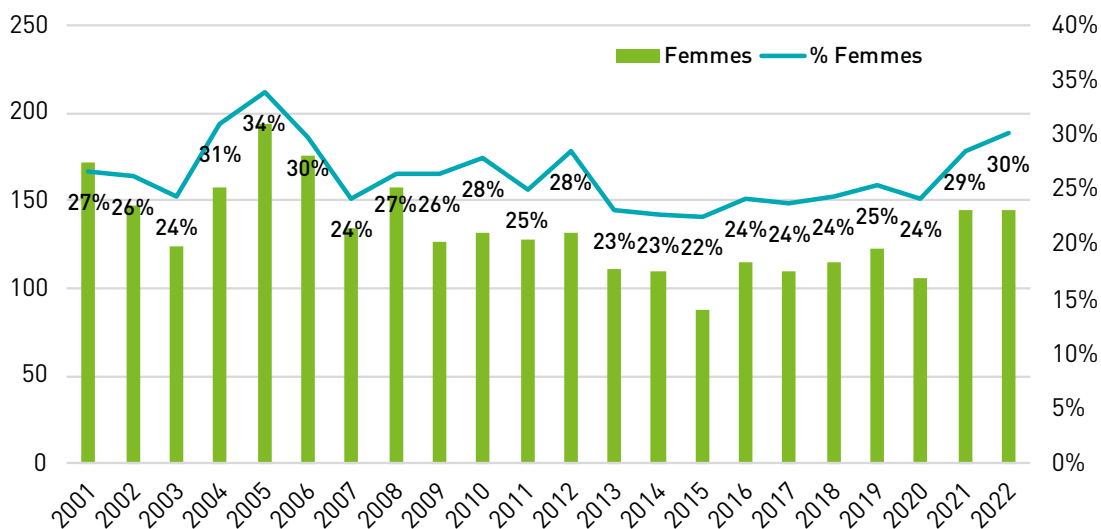
UNE AUGMENTATION DE L'INSTALLATION DES FEMMES, AVEC 30 % EN 2022

En Bretagne en 2022, 30 % des installations de porteurs de projets sont réalisées par des femmes. Après une présence relativement faible des femmes, située autour de 25 % des projets, nous observons une augmentation depuis 2 ans. Au-delà du nombre, si cette installation garde ses caractéristiques, elle se rapproche malgré tout de plus en plus de celle des hommes.



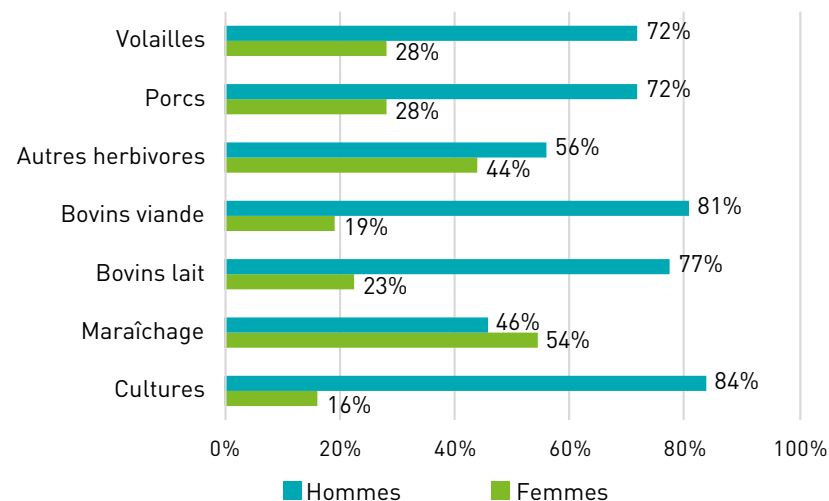
LES DISPARITÉS HOMMES-FEMMES S'ESTOMPENT PEU À PEU

On est de plus en plus loin de l'installation en lait avec son époux. Elles portent leur propre projet, avec 31% d'installation en Individuel (contre 25% pour les hommes), Hors du Cadre familial avec 59% contre 42% pour les hommes. Elles s'installent en moyenne à 32,4 ans, pour 29,2 pour les hommes.



GENRE ET PRODUCTION PRINCIPALE À L'INSTALLATION

Les femmes s'installent pour un tiers d'entre elles en Bovin Lait, un tiers en Maraîchage, Horticultures, etc., un tiers sur les productions Herbivores (ovins, caprins, équins), Porcs, Volailles...





Morgane VARNIER, installée en culture de champignons



Arrivée d'Australie avec la ferme envie de s'installer pour « produire à manger », Morgane est rapidement intéressée par la production de champignons. Une première expérience dans le cadre de stage, elle se forme et crée son entreprise à Erquy en 2021.

De quels appuis avez-vous bénéficiés ?

Ma famille m'a soutenue. Un ami de mon père a aussi mis à ma disposition un ancien poulailler pour construire mes 2 premières serres de 30 m². Et depuis, j'en ai ajouté 2 supplémentaires et une 5^{ème} est en chantier. Le réseau est essentiel lorsqu'on démarre.

Produire, vendre et transformer : cela demande de l'organisation ?

On va dire que je ne chôme pas ! J'ai une organisation bien rodée. La culture de champignon est technique et

je dois être vigilante. Du lundi au samedi, je suis à temps plein. Dès mon installation, je me suis investie dans un réseau, j'ai rencontré d'autres agriculteurs –agricultrices. Lors de la journée « Agriculture au féminin » organisée par les Chambres d'agriculture, j'ai intégré le comité de pilotage. C'est très intéressant et motivant. Un groupe qui remet les femmes en avant, qui donne des clés d'épanouissement personnel et professionnel.

Quels messages voulez-vous passer aux femmes en réflexion sur leur installation ?

Certaines personnes manquent de confiance, ont peur de l'échec... Mais l'erreur est un apprentissage et non un échec. Persévérance et ténacité riment ensemble. Chercher des appuis, activer le réseau, faire évoluer son projet, reporter les échéances pour mieux bâtir, sont un ensemble d'encouragements pour aller de l'avant !

Propos recueillis par Nabila GAIN NACHI



Passer le relais avec le stage de parrainage

Daniel Bronsard et Geneviève Quéré ont transmis le 1^{er} janvier leur exploitation à Vincent Conanec. Cédants et repreneur ont apprécié le passage de relais dans le cadre d'un stage de parrainage de 7 mois*. Daniel a découvert ce stage lors d'une formation transmission à la Chambre d'agriculture. C'est alors devenu une évidence pour lui d'y recourir pour transmettre son exploitation en poules pondeuses avec vente directe et viande bovine en AB. Pour Vincent, ce stage était « indispensable pour découvrir la ferme, du poulailler à la vente des œufs, en passant par le conditionnement et la préparation des tournées ». Pour Daniel, désireux d'installer un jeune et de l'aider à réussir, ce stage a été « une aubaine pour me rassurer sur le fait que Vincent parte avec toutes les compétences nécessaires ». Ils s'étaient préalablement mis d'accord sur les prix de cession et le stage a permis de passer le témoin. Le fait de travailler ensemble avant la transition facilite les démarches administratives : autorisation d'exploiter, protocoles de vente, bornages....

Christian Barbier
christian.barbier@bretagne.chambagri.fr

* Sur 3 à 12 mois pour installation hors cadre familial d'un repreneur ou d'un nouvel associé où le futur installé est stagiaire rémunéré avec couverture sociale et accident



ZOOM SUR UNE ÉTUDE



ANALYSE DES FREINS RENCONTRÉS PAR LES FEMMES DANS LEUR PROJET D'INSTALLATION

Chaque année, environ 2000 porteurs de projet contactent le PAI, seuls 1000 d'entre eux démarrent leur projet dans le cadre du dispositif. Ce gap entre les envies et les projets est encore plus grand pour les femmes. 40% contactent le PAI, mais ne sont présentes qu'à 30% dans les installations aidées.

S'agit-il d'abandons assumés, ou de déceptions, de reports ou suspension de projet ? Nous avons voulu comprendre pour pouvoir lever les freins rencontrés.

Pour identifier les raisons de ces abandons, en collaboration avec l'Institut Agro-Campus de Rennes-Angers, une enquête courrier complétée par des interviews a été réalisée en 2022. 470 personnes dont 236 femmes et 241 hommes y ont répondu. Les résultats présentés sont l'expression des personnes enquêtées.



Les freins identifiés

- **Le manque de compétences** : elles sont 12% pour finaliser leur projet (contre 2% chez les hommes)
- L'intégration dans le projet de vie : 12% évoquent **la peur de ne pas réussir à concilier la vie familiale, les tâches ménagères et leur projet d'installation** (contre 7% chez les hommes)
- **Le manque de capital, la viabilité économique du projet, la difficulté à trouver une exploitation et l'acquisition du foncier** sont les freins cités par les personnes enquêtées.



Un sentiment de discrimination marqué par le stéréotype de genre

25 % de ces porteurs de projet l'évoquent, dont 30 % des femmes. Les discriminations sont liées au genre, de « ne pas être du milieu agricole ».

RECHERCHE DE FONCIER

- Les territoires touristiques sont en tension
- Manque de communication avec la Safer
- Les prix

DÉSACCORD AVEC UN OU UNE ASSOCIÉE

L'AUGMENTATION DES COÛTS DE REPRISE

- Le changement de décision des cédants
- Les investissements

LE TYPE DE PROJET

- Les petites surfaces
- Le projet n'est pas viable techniquement ou économiquement
- Les conditions de travail (frein physique)



L'ÂGE

- Les aides à l'installation
- Prêt bancaire
- Le déménagement
- Abandon de la recherche de foncier après avoir dépassé les 40 ans

DISCRIMINATION

- Discrimination de genre
- Discrimination pour le type de projet et les pratiques envisagées
- Discrimination pour les locaux
- Concurrence entre porteurs de projet
- Viabilité du projet

MANQUE DE RÉSEAU

LES FORMATIONS ET LES DIPLÔMES AGRICOLES

- L'emploi du temps des personnes actives
- Les prix des formations
- La distance
- La mécanisation

LA SITUATION FAMILIALE

- Être mère
- Les besoins financiers
- Exploitation inadaptée à la vie familiale

- Aucune différence entre les hommes et les femmes
- Les femmes rencontrent plus de difficultés



Dans cette étude, nous retiendrons que les femmes et les hommes partagent les mêmes difficultés face à l'installation en agriculture. Pour les femmes s'ajoutent des difficultés liées au genre, à leur situation familiale, l'âge, les diplômes, le manque de réseaux, le type de projet et leur financement.

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

Coûts et financements de l'installation



LE COÛT DE L'INSTALLATION INDIVIDUELLE



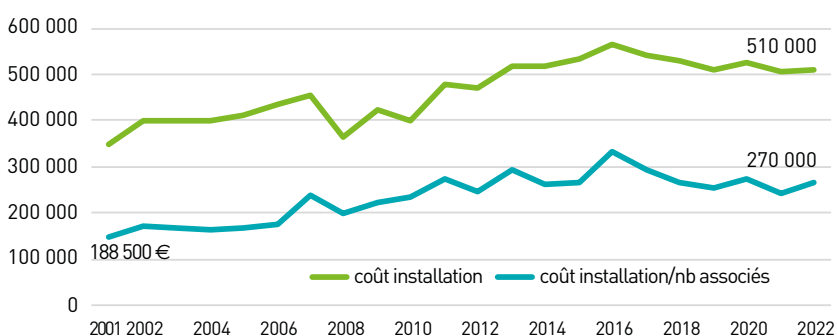
Le coût de l'installation individuelle

(131 projets en 2022) :

- Montant moyen d'une installation individuelle : 275 000 €
- En 2022, le coût de l'installation, tout statut juridique confondu, augmente légèrement avec un montant moyen se situant autour de 510 000 €, soit 270 000 €/associé, avec une grande variabilité en fonction des productions et de la taille de l'outil repris.



L'ÉVOLUTION DU COÛT DE L'INSTALLATION



Que prend-on en compte dans le coût ?

On considère dans le coût de l'installation ou de la reprise, le montant de reprise du JA et les investissements réalisés dans les 4 années qui suivent son installation. Notons que les approches du coût sont difficilement comparables entre « installation individuelle » (reprise des bâtiments, du foncier, du matériel, du cheptel) et « installation sociétaire » (achat de parts sociales avec ou sans apport de moyens de productions). On parlera, dans ce dernier cas, de « capital mis en œuvre ». La reprise, beaucoup plus progressive, est alors plus difficile à appréhender.

Zoom sur le Lait

Lorsqu'on observe les 232 installations en lait de 2022, la référence moyenne est de 765 000 l, soit 330 000 l / associé, un coût moyen (reprise + investissement prévisionnel sur 4 ans) de l'ordre de 600 000 €.

La productivité est en moyenne près de 8 300 l/VL (7 600 €, 2019). Et le coût de reprise se situe autour de 0,78 €/l (0,85 en 2019 ; 0,85 en 2018 ; 0,87 en 2017 ; 0,95 en 2016 ; 0,85 en 2015 ; 0,82 €/l en 2014).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	225	260	204	238	245	223	212	232
Référence moyenne	737 500 l	684 800 l	698 400 l	725 000 l	700 000 l	778 000 l	782 400 l	765 000 l
Référence moyenne/associé	303 000 l	287 800 l	286 500 l	306 000 l	290 000 l	343 000 l	326 000 l	330 000 l
Référence moyenne/MO totale	269 000 l	254 000 l	258 000 l	275 000 l	260 000 l	290 000 l	245 000 l	245 000 l
Coût moyen	628 000 €	650 000 €	607 000 €	615 500 €	595 500 €	600 000 €	642 000 €	600 000 €
Coût moyen/associé	258 200 €	282 600 €	223 000 €	260 000 €	247 000 €	263 000 €	268 000 €	263 000 €
SAU	113 ha	111 ha	114 ha	112 ha	115 ha	116 ha	124 ha	114
Nombre vaches laitières	89	89	92	93	92	94	95	92

En effet, pour mémoire, une étude réalisée en 2015 dans le Finistère par le CER et la Chambre d'agriculture, nous donnaient quelques références sur les différentes valeurs des exploitations laitières finistériennes ; avec des valeurs calculées : sur la méthode de rentabilité passée de l'ordre de 0,75 €/l, sur la méthode de capacité de remboursement de l'ordre de 0,77 €/l, sur la méthode patrimoniale de l'ordre de 0,96 €/l.

LE SUIVI POST-INSTALLATION



SUIVI POST-INSTALLATION, UNE PALETTE DE DISPOSITIF POUR SÉCURISER LES PROJETS

• Un Suivi à mi-parcours administratif

Les jeunes agriculteurs dont le dossier d'installation est passé en CDOA entre 2015 et 2022, reçoivent une fiche de suivi à mi-parcours à la date anniversaire des 2 ans d'installation et disposent de 6 mois pour la retourner à la DDTM.

Les Chambres d'agriculture, dans le cadre de leur mission de service public, accompagnent les jeunes dans cette étape : informations, pré-instruction des demandes, ateliers collectifs gratuits. Etape qui permet de faire le point sur les installations, la réalisation des prévisionnels, les éventuelles difficultés rencontrées... le cas échéant, proposer des avenants au Plan d'Entreprise et des conseils de prévention des risques et d'accompagnements.

• Un Suivi « 360° »

L'ensemble des partenaires peuvent proposer des suivis au cours des premières années. Les chambres d'agriculture intègrent cet accompagnement, d'environ ½ journée, sur l'exploitation, dans le Pack Installation qu'elles proposent à tous ceux qui le souhaitent depuis 2020. Il s'agit de faire un point global sur l'installation, sur le déroulement du projet et les besoins quels qu'ils soient.

• Un Pass Avenir JA

En cas de situation fragile identifiée, qu'elle soit d'ordre technique, économique, organisationnelle, relationnelle..., est proposé le « Pass Avenir JA ». Après une première phase de diagnostic, les pistes d'amélioration sont travaillées pour aboutir à un plan d'actions. Ce dispositif, réservé aux bénéficiaires de la DJA durant leur période d'engagement, est soutenu financièrement par la Région Bretagne. Il est réalisé par les Chambres d'agriculture et le Réseau GAB-FRAB.

• Le Pass Installation ou Rendez-vous JA proposé par les Communautés de Communes, en individuel et/ou collectif

La plupart des EPCI proposent, généralement en appui sur la Chambre d'agriculture et autres partenaires agricoles, différents types de suivis en fonction de leur politique et priorités. Il peut d'agir de suivis individuels de type « 360° », de journées post-installation permettant de regrouper l'ensemble des nouveaux installés, ou de journées thématiques, de formations... en lien avec les enjeux du territoire.



EN POST-INSTALLATION, QUEL TAUX DE RÉUSSITE DES INSTALLATIONS ?

Cinq ans après leur installation (aidée), **96 %** de nouveaux installés bretons sont toujours en activité ! Un très bon taux de pérennité, si on compare par exemple au taux de maintien des entreprises, tous secteurs confondus, en France en 2018 : 50 % (Source : OCDE).

Ce taux est stable depuis plusieurs années. A noter également que le nombre d'arrêt des nouveaux installés à 5 ans est 5 fois supérieur en installation non aidée.



Analyse de la pérennité des installations

Près de 500 installés par an, et après ?

LES 3 OBJECTIFS de l'étude, menée en juin 2022, sont :

- Observer le devenir des installés dans les années qui suivent leur installation : taux de maintien, abandons, situations économiques...
- Identifier les facteurs clés menant à ces différentes situations et notamment influant sur la viabilité et la vivabilité
- Mesurer les perceptions des installés sur leur situation (revenu, qualité de vie, charge de travail...)

Cible de l'étude : Les installés en agriculture en Bretagne entre 2012 et 2019

L'étude s'est déroulée en 3 phases :

1 - Analyse des contrôles à 5 ans des PDE

2 - Analyse des revenus disponibles agricoles (RDA), issue des contrôles à 4 ans des PE

3 - Enquête qualitative auprès des 4394 installés entre 2012 et 2019

L'analyse porte sur différents types de données, complémentaires, de sources différentes :

Données : source DRAAF – bilan des contrôles des PDE

Données : source ODASEA, dans le cadre de leur mission de pré contrôle des PE

Enquête en ligne : source ODASEA – Agence Bio



Quel est le taux de maintien des installés avec les aides en Bretagne ?

Le taux de maintien des installations à 5 ans, après analyse des contrôles de fin d'engagement de PDE (installations entre 2009 et 2014), reste à 96 %, un taux important et stable depuis de nombreuses années. Les causes, multifactorielles, combinent faibles revenus économiques, épuisement, charge de travail et problèmes de santé, mais également mésententes entre associés... Si on retrouve l'ensemble des productions dans les arrêts, ils sont légèrement supérieurs en maraîchage, plantes aromatiques, et autres élevages (Equins, Caprins, Ovins).

Au-delà des arrêts, on observe un Rda en année 5 :

< 1 SMIC pour 14 %, > 3 SMIC pour 9 % avec une majorité de 77 % des nouveaux installés entre 1 et 3 SMIC.



Quel est le revenu disponible agricole à 4 ans des installés avec les aides en Bretagne ?

L'analyse des revenus disponibles à 4 ans des 772 installés entre 2015 et 2017 a permis d'observer :

Une moyenne des revenus de l'ordre de : 27 740 €

Les variations sont très importantes entre les personnes, et également au sein d'une même production. On observe cependant un léger « effet production », significatif pour la production porcine (64517 € en moyenne), pour le maraîchage (15 435 € en moyenne) par exemple.

Ces éléments sont à affiner, consolider, et réactualiser en intégrant les installés de 2018 et 2019, afin de disposer de populations plus conséquentes, dans des conjonctures actuelles.



Quelle est la situation des installés en Bretagne ?

L'enquête en ligne a permis d'étudier et de caractériser un échantillon de 381 nouveaux installés, soit un taux de retour d'enquête de l'ordre de 9 %.

Elle a montré : • Une bonne satisfaction globale des nouveaux installés :

61 % considèrent leur situation comme « très satisfaisante », 34 % « satisfaisante », 4 % « peu vivable »

- Mais des revenus et une charge de travail jugés insatisfaisants : 50 % considèrent leur conditions de travail « pénibles ».

- Et des situations très diversifiées discriminées par 6 facteurs prédominants

1. L'installation sociétaire : s'installer sous forme sociétaire a un impact positif sur la viabilité

Les installations sous forme sociétaire présentent globalement une meilleure viabilité que les autres installations. Les projets de création présentent davantage de difficultés que les projets de reprise/intégration de sociétés existantes.

Dans l'enquête en ligne, les personnes installées en société et notamment en GAEC sont significativement plus satisfaites de leur revenu que les autres formes juridiques. Cela peut s'expliquer par l'intégration progressive dans un système plus sécurisé qu'en individuel et en particulier en création d'entreprise.

2. Le diplôme agricole et l'expérience professionnelle : des atouts pour la viabilité et la vivabilité

On observe deux grandes voies d'acquisition de l'expérience : le salariat agricole et les stages. Ces expériences paraissent déterminantes aussi bien pour les IMA que pour les NIMA : acquérir les gestes pratiques, la compréhension des systèmes mais également expérimenter différentes pratiques...

72% des enquêtés ont un diplôme agricole. Ces personnes ont tendance à avoir un Rda supérieur à celles qui n'ont pas de diplômes agricoles.

Par ailleurs, l'expérience professionnelle semble bénéfique aux nouveaux installés. 80% ont eu une expérience agricole antérieure. Ces personnes ont tendance à mieux vivre leur métier dans ces premières années, avec globalement une charge de travail moins lourde.

3. La production agricole, et surtout le contexte et l'environnement professionnel

On observe un léger « effet production » sur la viabilité et la vivabilité, qui peut être dû aux effets conjoncture, climat, contexte sanitaire... qui sont déterminants dans cette phase très sensible des premières années d'installation.

4. L'implication dans la vie professionnelle et locale

Les personnes impliquées dans les groupes de développement ont globalement de meilleurs résultats économiques. Intégrations professionnelle et locales, apparaissent comme des facteurs de satisfaction des installés, davantage satisfaites de leur viabilité et vivabilité. Parado-

xalement, ce sont celles qui montrent le moins de difficultés dans la gestion de leur charge de travail. Ces engagements sont perçus comme de véritables soutiens pour les nouveaux installés.

La difficulté et l'importance de cette intégration, notamment pour les installés HCF, apparaissent comme des critères forts dans la vivabilité des projets.

5. L'accompagnement de l'installation favorise viabilité et vivabilité

L'enquête montre que les personnes qui ont souscrit un accompagnement à l'installation, et qui ont réalisés des formations et/ou suivis en post installation, ont tendance à avoir des revenus supérieurs.

Il ressort également que les accompagnements ont pu compenser des difficultés rencontrées (commercialisation, financement...).

Pour autant, certains installés évoquent la difficulté de mobiliser certaines formations / accompagnements adaptés à la spécificité de leur besoin, notamment pour des productions « de niche » ou plus rares sur le territoire.

La cohérence entre les objectifs et les moyens mis en œuvre apparaît comme une des clés de la réussite des projets. Les situations sont bien mieux vécues lorsqu'elles s'inscrivent dans des choix réels, des décisions cohérentes. A contrario, les principales insatisfactions apparaissent dans les déceptions face des idées préconçues ; ceci à la fois sur la viabilité (les prélèvements attendus) ; et sur la vivabilité (charge de travail, la

possibilité de dégager du temps pour sa vie personnelle). Ce décalage est particulièrement observé pour les NIMA.

6 facteurs d'analyse de la viabilité et vivabilité des projets, 6 facteurs qui semblent expliquer en partie les situations post-installations

6. Les aides financières à l'installation, positif malgré la charge administrative

Les personnes qui ont bénéficié des aides ont tendances à avoir une meilleure viabilité et vivabilité de leur projet. La réalisation d'une étude prévisionnelle fine, d'un plan de formation, leur a permis de prévenir en partie les situations à risque. Les exigences sur la construction du projet obligent à raisonner les investissements et les choix techniques. Seuls 13% des enquêtés n'ont pas demandés la Dja, généralement pour de raisons de capacité professionnelle.

La complexité administrative, les délais, le manque de lisibilité sont cependant souvent évoqués par les nouveaux installés.



PERSPECTIVES

Nous retiendrons ces 6 facteurs et l'importance de la cohérence entre les objectifs initiaux, les moyens mis en œuvre et la situation réelle post-installation dans les facteurs de réussite des projets d'installation.

Cette étude apporte des connaissances sur la situation des agriculteurs dans leurs premières années d'installation, et a permis d'échanger avec l'ensemble des partenaires et conseillers en charge de l'accompagnement des porteurs de projet. Cela permet d'améliorer ces accompagnements en particulier pour prévenir les situations à risques, et les adapter aux besoins spécifiques de chacun.

Une mise à jour de ces analyses sera à prévoir pour suivre l'évolution des besoins, en fonction des profils des personnes, des projets toujours plus diversifiés, mais aussi en fonction des éléments de contexte.

TRANSMISSION

RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

02

Le recensement agricole de 2020 a permis d'actualiser les données : 26 335 exploitations agricoles en Bretagne. La Bretagne perd un quart de ses exploitations en 10 ans, soit 8 100 exploitations agricoles entre 2010 et 2020. Toutefois, la baisse continue du nombre d'exploitations depuis 50 ans se modère cette dernière décennie.

> STABILISATION DU TAUX DE RENOUVELLEMENT : 1 INSTALLATION POUR PRÈS DE 3 DÉPARTS

Comme chaque année, nous suivons l'indicateur taux de renouvellement, c'est-à-dire, le ratio des installations sur les départs.

Les dernières données disponibles (source MSA) à ce jour sont les données 2020 :

- Départs : 1 895 départs totaux, dont 79 % > 55 ans
- Entrées : 908 nouvelles immatriculations totales, dont 655 nouvelles immatriculations de < 40 ans
- Soit un taux de remplacement : Entrées < 40 ans / Départs de 34 % soit 1 installation pour 2,8 départs*.

La légère amélioration de ce taux est essentiellement due à la rediminution des départs après un pic autour de 2000 il y a 1 et 2 ans.

Restructuration, remplacement des départs par des salariés ou par une nouvelle organisation du travail... explique cette diminution globale du nombre de chefs d'exploitation, qui en 2021, est de 30 756 sur la Bretagne (31 687 en 2020, 32 399 en 2019, 33 477 en 2017, 35 244 en 2015, 36 443 en 2013).

* Lorsqu'on prend en compte la totalité des nouvelles immatriculations, le taux de 48 % environ se maintient.

réseau
transmission
en agriculture

BRETAGNE
0810 90 29 35

transmission-en-agriculture.com

"Lui confier les clés en toute sérénité"

Des partenaires pour vous aider à réussir
la transmission de votre exploitation

réseau
transmission
en agriculture

BRETAGNE
0810 90 29 35

transmission-en-agriculture.com

Point Accueil Transmission

- Accueillir
- Informer
- Orienter

Repérage, information et sensibilisation

Opérations repérages, dispositifs DICA, Forum transmission, sessions "demain, je transmets"

Accompagnement personnalisé

Rendez-vous transmission (Visites, analyses, conseils, plans d'actions...)

Actions collectives : formations, stages, journées d'infos...

Accompagnement Conseils-Expertise-Audit : guide de la transmission, audits transmission, évaluations, conseils juridiques et fiscaux, recherche de repreneur avec le RDI...

Aides financières : CPI, prise en charge des frais d'audit...

Point accueil installation

Point Accueil
Installation

BRETAGNE
0820 22 29 35

pointaccueilinstallation.com

Accompagnement personnalisé

repertoireinstallation.com

Répertoire départ installation

- Accueil et accompagnement des cédants
- Accueil et accompagnement des candidats
- Gestion offres / demandes
- Mise en relation

Installations / Transmissions réussies

INFOS ET ACCOMPAGNEMENTS

Point Accueil Transmission



INFORMATION ET ORIENTATION

Des conseillers spécialisés sont à votre écoute aux points accueil transmission des Chambres d'agriculture, pour :

- vous informer sur la transmission,
- vous orienter vers les partenaires du Réseau transmission, en fonction de vos besoins,
- vous accompagner et vous conseiller dans cette étape complexe.



Demandez le Guide de la Transmission !

Questions-clés, informations et conseils, outils et accompagnements, témoignages, et contacts partenaires... **toutes les informations utiles pour réussir sa transmission.** Ouvrage gratuit, proposé par le **Réseau transmission**, édité par les Chambres d'agriculture de Bretagne.



DES JOURNÉES D'INFORMATIONS "DEMAIN, JE TRANSMETS..."

Ces sessions, mises en place en partenariat avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs et la MSA, informent les futurs cédants sur les différents aspects de la cessation d'activité, de la retraite à la transmission.

DES "CAFÉS TRANSMISSION" ORGANISÉS PAR LE PÔLE INPACT

Accompagnements



DES VISITES CONSEIL TRANSMISSION

Elles permettent de :

- Faire un point sur l'avancement du projet de transmission, une analyse atouts/faiblesses de l'outil et proposer un plan d'actions
- Informer sur la transmission, sur les démarches, les outils d'aide à la transmission (Répertoire Départ Installation RDI, formations cédants,...), les partenaires,...
- Informer sur les attentes des repreneurs : sur le potentiel de candidats à l'installation sur le territoire, sur la transmission possible des petites structures... En effet, de petites structures peuvent permettre l'installation d'un conjoint, voire d'un jeune agriculteur en confortant les moyens de production.



Ces visites, gratuites pour les agriculteurs, sont financées par l'Etat, dans le cadre du programme régional AITA.

LE PACK TRANSMISSION

Dispositif financé par le Conseil Régional de Bretagne.



Il présente un descriptif de l'outil à transmettre, une analyse des atouts et faiblesses, des scénarios de reprise et des approches d'évaluation d'entreprise. C'est un véritable outil d'aide à la décision pour le futur cédant.

réseau
transmission
en agriculture

BRETAGNE
0810 90 29 35
transmission-en-agriculture.com

Des partenaires organisés en réseau



Des conseillers
à votre écoute
et un site Internet

0810 90 29 35 (prix d'un appel local)

www.transmission-en-agriculture.com

FORMATIONS



De nombreuses formations financées par Vivéa, permettent de préparer cette étape complexe, sur les volets financiers, juridiques et fiscaux mais surtout humains.

- **Gérer la transmission de son exploitation**
- **Trouver un repreneur Préparer sa transmission et sa retraite**
- **Appréhender les règles juridiques et leurs impacts sur la transmission d'une exploitation**
- **Sécuriser le foncier dans mon projet d'installation ou de transmission**
- **Anticiper le départ d'un associé : quelles possibilités ?**
- **Anticiper son projet de transmission 5 à 10 ans avant**

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

La DICAA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole)



Ce dispositif réglementaire (renforcé par la Loi d'orientation du 6 juillet 1999, et la circulaire d'avril 2001), permet de repérer les cessations d'activité entraînant la libération d'exploitations sans repreneur.

Il s'agit d'une démarche déclarative réalisée par tous les exploitants avant la retraite. En 2015, avec la Loi d'Avenir, l'envoi par la MSA passe de 2 ans à 4 ans avant l'âge légal de la retraite. Un accompagnement des futurs cédants sans successeur est proposé.



EN 2022, C'ÉTAIT AU TOUR DES AGRICULTEURS NÉS EN 1965 DE RECEVOIR LEUR « DICAA »

Comme chaque année, les MSA ont adressé un formulaire DICAA aux futurs retraits, soit à tous les exploitants, 4 ans avant l'âge légal de la retraite. **En 2022**, ce sont **1 401 futurs cédants** qui sont concernés.

Afin de favoriser la transmission et l'adaptation des exploitations pour l'installation des jeunes exploitants ou chefs d'entreprises agricoles, la Mutualité Sociale Agricole les informe qu'ils doivent impérativement déclarer :

- leur intention de cesser leur activité et la date de la cessation d'activité,
- les caractéristiques de l'exploitation,
- les modalités de transmission.

Ce dispositif réglementaire permet de repérer les cessations d'activité entraînant la libération d'exploitations viables ou à conforter.

Au-delà de la démarche administrative, il s'agit pour les futurs cédants de bénéficier d'informations et d'accompagnements dans leurs démarches, en fonction de leurs besoins



LE PROGRAMME AITA POUR ACCOMPAGNER L'INSTALLATION TRANSMISSION



Le Programme d'Accompagnement de l'Installation de la Transmission en Agriculture (AITA) financé par l'Etat soutient l'installation "Hors Cadre Familial" des jeunes agriculteurs. Il propose :

- des aides directes aux exploitants pour des stages de parrainage, complétées par le Conseil Régional (Audit transmission)
- des accompagnements personnalisés : visites "Transmission", suivis post-installation...
- des opérations de communication : sessions "Demain, je m'installe...", "Demain, je transmets...", "Demain, je m'associe...", Observatoire Installation - Transmission, Guide de la transmission, Quinzaine de la Transmission...
- des opérations territoriales pour favoriser l'accès au foncier aux porteurs de projet "HCF": opérations de repérage des futurs cédants.

Des futurs cédants dans l'incertitude

Les intentions de cessation sont souvent marquées par l'indécision, reflétant les difficultés auxquelles sont confrontées les futurs cédants : âge et montant des retraites, conjoncture économique, repreneabilité des structures...

Un besoin d'accompagnement à la transmission qui se confirme

La demande en conseil sur les projets de transmission, les aides, la retraite, la réglementation sur les droits à produire ou la politique des structures sont de plus en plus importantes...

L'inscription au RDI est systématiquement proposée lorsque l'exploitation sans repreneur est susceptible d'accueillir un jeune candidat à l'installation.

En 2022, ce sont plus de 1000 agriculteurs et porteurs de projet qui ont été mobilisés lors de cet événement. Les replays sont en ligne pour tout savoir sur l'installation et la transmission.

Quinzaine de l'INSTALLATION & DE LA TRANSMISSION
en Bretagne du 22 novembre au 2 décembre 2022

- Porteurs de projet en recherche d'exploitation ou d'associée,
- Agriculteurs en réflexion sur leur transmission

• Webconférences & deux journées en présentiel (25 novembre et 2 décembre) avec témoignages d'agriculteurs et conseils d'experts

• Rencontres et échanges entre cédants et repreneurs

Plus d'informations : www.transmission-agriculture.com

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION



LE STAGE DE PARRAINAGE : POUR UN PASSAGE DE RELAIS SÉCURISÉ



Ce dispositif est destiné à faciliter l'installation de jeunes sans lien de parenté avec le cédant (ou le futur associé) en les accueillant comme stagiaire sur l'exploitation pendant les 3 à 12 mois précédant l'installation.

Ce stage vise à professionnaliser le futur jeune agriculteur en lui permettant de réaliser un stage rémunéré sur l'exploitation du cédant, ou dans la société dans laquelle il s'apprête à succéder à un associé qui lui cèdera tout ou partie de ses parts.

Conditions

En fonction de la situation professionnelle du stagiaire au moment de la demande (décret du 23/12/2002), la rémunération varie :

- Le montant varie de 208 à 712 € par mois en fonction de la situation professionnelle antérieure ou de la situation sociale du stagiaire.,
- ARE (Allocation du Retour à l'Emploi) possible par les Pôles Emploi,
- Certains Conseils départementaux peuvent compléter ces aides.

TÉMOIGNAGE

Un test avant de s'engager en hors cadre familial



Le stage de parrainage est un stage rémunéré réalisé avant l'installation sur l'exploitation reprise. Il est possible de faire un stage dans le cadre d'un remplacement d'associé, en individuel ou comme nouvel associé pour tester l'association.

Karl, conseiller transmission, revient sur le stage de parrainage de Félice. Après un BPREA, Félice BRANGER s'est lancé dans la recherche d'une exploitation pour s'installer. Il a rencontré Odile PERRAULT et Jean CABARET via le Répertoire Départ Installation en janvier 2021. L'exploitation fait 67 ha, tout en bio. Elle comprend un atelier de 45 vaches laitières pour 250 000 l de lait vendu et un atelier

poulets label. Après avoir travaillé sur le projet, ils ont tous les trois décidé de mettre en place un stage de parrainage pour favoriser la transition. Le stage a démarré début mai 2021.

Quels étaient les objectifs visés par le stage de parrainage ?

Premièrement, je voulais maîtriser les aspects techniques de l'exploitation : connaître le troupeau, le matériel, les champs... J'ai pu comprendre le fonctionnement et éviter des erreurs. Pendant le stage, j'ai pu sélectionner le troupeau et faire le choix de ne pas conserver les poulets. On m'a également présenté aux structures qui travaillent avec l'exploitation (CUMA, groupement d'employeur, syndicats). Enfin, être sur l'exploitation m'a permis de comprendre les valeurs de l'exploitation et des exploitants et d'enrichir les miennes. Je pense qu'une période de tuilage devrait presque être obligatoire avant l'installation.

Un conseil à donner aux futurs stagiaires ?

Je conseillerais de bien définir la période et les conditions de reprise avant le début du stage. Des tensions peuvent apparaître pendant le stage mais il faut garder à l'esprit que l'objectif reste l'installation. On ne met pas deux coqs dans la même basse-cour ! Les décisions appartiennent toujours à l'exploitant en place. Cela peut être difficile à vivre, surtout quand on se rapproche de l'installation. Pendant le stage, j'ai pu sélectionner le cheptel mais le passage en monotraite a attendu mon installation.

Odile, comment avez-vous vécu cette période ?

J'ai parfois eu l'impression d'être spectatrice. Moi, je disais comment je faisais. Je le laissais faire ce qu'il voulait même si on avait déjà essayé. Les objectifs des cédants et des repreneurs sont très différents pendant le stage : l'envie d'arrêter et de lever le pied rencontrent les nouvelles idées et la motivation du repreneur. Il ne faut pas essayer de caler les deux. Chacun s'exprime et on trouve un terrain d'accord. On relativise. Une dernière chose : il est important que la durée du stage soit bien calibrée : d'un côté, le repreneur doit voir toutes les saisons mais de l'autre la durée du travail en commun doit rester acceptable pour les deux parties, chacun ayant envie de mener l'exploitation comme il l'entend. Cela reste une période de transition.

Propos recueillis par Karl PIERRET – Conseiller Transmission Est 22

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION



LES GFA : OUTILS DE FINANCEMENT DU FONCIER AGRICOLE

Le GFA est un outil intéressant pour permettre le financement du foncier agricole, particulièrement lourd pour le repreneur ; mais aussi pour permettre aux cédants et propriétaires de transmettre les biens familiaux tout en permettant l'installation et évitant des situations d'indivisions complexes.

Le GFA Familial : il a vocation à faciliter la transmission du patrimoine familial et à en assurer la pérennité. Il évite les indivisions et donne au cohéritier exploitant la possibilité de poursuivre l'exploitation.

Le GFA Investisseur : généralement constitué par l'intermédiaire d'une banque ou d'un notaire, il a pour but d'apporter des capitaux tout en déchargeant les agriculteurs du poids des investissements. Le GFA acquiert les terres qu'il loue ensuite aux agriculteurs.

Le GFA mutuel : issu du syndicalisme agricole, il permet d'aider un fermier qui ne peut acquérir seul le fonds qu'il exploite.

Autres possibilités d'acquisitions collectives : SCI, SCIC...



LE PORTAGE FONCIER



Financé par la Région Bretagne et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, ce dispositif permet l'acquisition par la SAFER de quelques exploitations ou parties d'exploitations, en attente d'une installation sur un projet "durable". Une convention a été passée avec la SAFER pour l'achat du bien. Le Conseil départemental et le Conseil régional prennent en charge les frais de stockage. Les partenaires de l'installation (PAI / RDI) recherchent les porteurs de projet et organisent l'appel à candidature.



OPÉRATIONS TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION

Les Chambres d'agriculture de Bretagne proposent aux collectivités un panel d'actions dans la mise en œuvre des programmes de développement local autour des enjeux du renouvellement des générations en agriculture :

- 1 - Profil de territoire pour élaborer sa stratégie locale : chiffres-clés, diagnostics, conseils... en lien avec les axes économiques, sociaux, alimentation locale, environnement, climat-énergie...
- 2 - Accompagnement des futurs cédants dans leur transmission en faveur de l'installation (repérage des futurs cédants sans successeurs, conseils spécialisés, promotion des offres de fermes, recherche de repreneur et mises en relation...)
- 3 - Accompagnement des projets d'installation à haute valeur ajoutée (accès au foncier, étude de faisabilité et appel à candidature...)
- 4 - Accompagnement des projets d'installation : soutien de la création d'entreprise en agriculture, journées thématiques, formations et suivis post-installation, émergence de groupes, développement et sécurisation des projets d'installation du territoire...

Ces opérations peuvent bénéficier de financements AITA.

EN SAVOIR +

Contactez le chargé d'animation territorial de l'antenne Chambre d'agriculture de votre secteur.



Safer Bretagne : facilitateur de vos démarches

Au moment de la transmission, peuvent survenir :

- des désaccords avec les propriétaires pouvant remettre en cause le projet d'installation, (pensez à les associer au projet le plus en amont possible !),
- des risques de démantèlement de l'exploitation,
- des manques de capitaux au moment de la reprise,
- un décalage dans le temps entre le projet de transmission et le projet d'installation...

La Safer peut apporter des solutions avec des outils sur mesure : négociation amiable du foncier, des bâtiments d'exploitation et d'habitation ainsi que du stock, du cheptel ou du matériel ; stockage de foncier, recherche de bailleurs...



LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION



RDI : UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL, CONFIDENTIEL

Le RDI : faire rencontrer les cédants et porteurs de projet pour des installations réussies

Il s'adresse :

- aux agriculteurs sans successeur ou recherchant un associé
- aux porteurs de projets en recherche d'exploitation, de foncier et/ou d'associés.

Le conseiller spécialisé RDI peut à la demande des **futurs cédants** :

- Apporter Informations et Conseils sur la Transmission.
- Proposer des solutions pour transmettre l'outil de travail dans les meilleures conditions.
- Réaliser le bilan des atouts et faiblesses, suite à une visite de l'exploitation.
- Diffuser l'offre (www.repertoireinstallation.com, presses...) si besoin.

Le conseiller reçoit les **candidats** pour :

- Les informer sur l'installation, les démarches, les mesures d'aides...
- Apporter conseils économique, réglementaire et juridique.
- Les aider à élaborer leur projet.
- Réaliser une analyse de risques afin d'identifier les étapes à sécuriser.

Un décalage récurrent entre l'offre et la demande

Près de **1000** porteurs de projet inscrits pour **477** exploitations au total.

En 2022, **408** nouveaux candidats pour **224** nouveaux cédants inscrits.

www.repertoireinstallation.com le premier site d'annonces d'offres en ligne. En 2022, 3 621 674 consultations des annonces «offres d'exploitation» !

La Bretagne est particulièrement dynamique, 2^e région au niveau national sur le palmarès du nombre de consultations, avec 520 000 consultations.



TRANSMETTRE avec le Répertoire Départ Installation

Vous recherchez un repreneur ou un associé, les conseillers des Chambres d'agriculture de Bretagne vous accompagnent

repertoireinstallation.com



Exploitations agricoles : rechercher, s'associer, transmettre





LE RDI, UN OUTIL POUR INSTALLER

Pour rechercher une exploitation où s'installer ou proposer sa ferme à reprendre, le Répertoire Départ Installation (RDI) existe. Cet outil est animé par les conseillers transmission des Chambres d'agriculture, dans le cadre de leur mission de service public et propose de mettre en relation des agriculteurs cédants avec des porteurs de projet.

Ces conseillers experts connaissent le marché de l'offre et de la demande et accompagnent les agriculteurs dans les différentes étapes et stratégies à mener en fonction des besoins, des profils et des projets, en toute confidentialité.

UN OUTIL POUR TROUVER DU FONCIER, de plus en plus nécessaire dans le contexte actuel.

En effet, les tendances actuelles :

- Augmentation de la demande hors du cadre familial, de nouveaux profils d'agriculteurs.
- Augmentation de l'offre, avec de nombreux départs en lien avec la pyramide des âges,

expliquent l'intérêt croissant pour cet outil, qui se traduit notamment par une augmentation des consultations du site de publicité :

www.repertoireinstallation.com

DÉCALAGE ENTRE LES OFFRES ET LA DEMANDE

Au-delà des chiffres, un décalage persiste entre l'offre et la demande, sur le plan qualitatif : la localisation (faible mobilité des porteurs de projet), le statut (faible recherche en association), la taille et la production des ateliers (augmentation des recherches sur des «petits fonciers», plutôt en production végétale), le coût de reprise (souvent trop important), le temps, les délais et le décalage dans la maturité des projets entre cédants/preneurs, et parfois sur le plan humain...

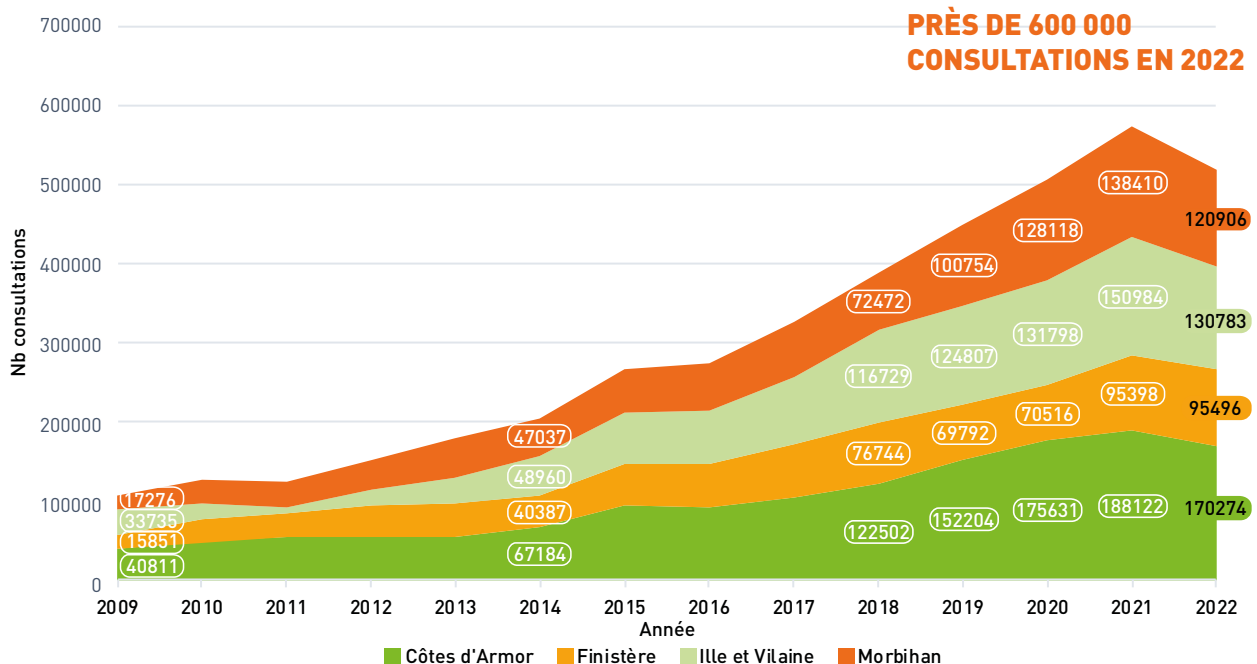
Mais chaque projet est unique, et il suffit d'une bonne rencontre, de la bonne opportunité pour que le projet se fasse ! Il faut s'y être préparé, savoir ce que l'on veut et garder une certaine ouverture.

De nombreuses installations, aidées ou non aidées se font ainsi : 40 % de l'installation hors cadre familial se fait grâce au RDI.

Source : TerrAgricultures – Edition 13 Novembre

Évolution des consultations des offres

(site www.repertoireinstallation.com/dept_breton de 2009 à 2022)



LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

Le RDI en chiffres

repertoireinstallation.com



Cédants et offres de fermes

PLUS DE 1000 CONTACTS AU RÉSEAU TRANSMISSION

500 **visites de futurs cédants**

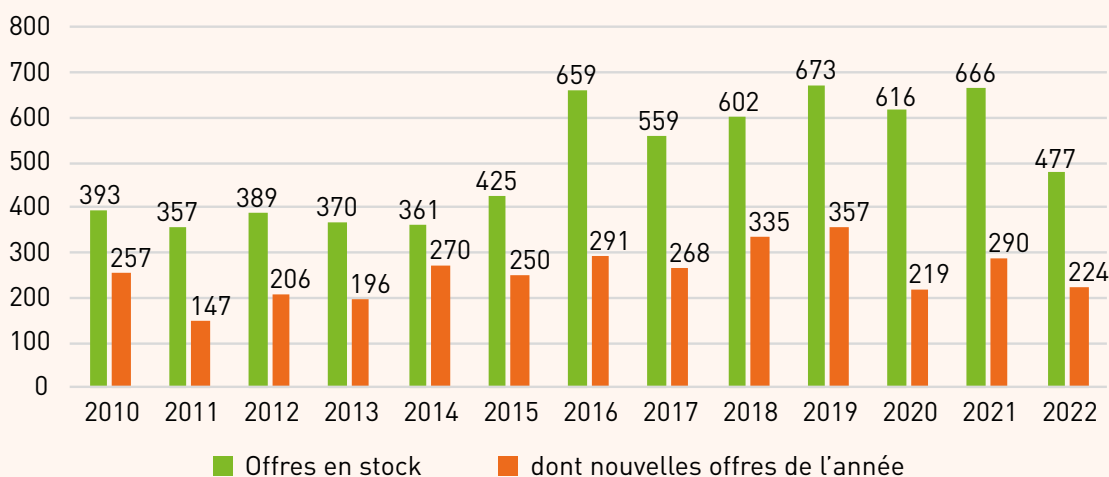
477 **cédants en recherche de repreneur accompagnés par le RDI**

224 **nouvelles offres proposées en 2022**

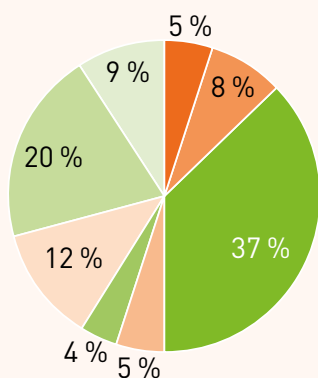
réseau
transmission
en agriculture
BRETAGNE
0810 90 29 35
transmission-en-agriculture.com



NOUVELLES EXPLOITATIONS PROPOSÉES



ANALYSES DES NOUVELLES OFFRES



- Légumes Plein champ Cultures
- Bovins viande
- Volailles
- Porcs
- Bovins lait
- Autres élevages (Ovins, Equins, Caprins...)
- Mixtes

	2021	2022
En recherche d'associé	11 %	15 %
Offres en AB	17 %	22 %
Habitat disponible	48 %	45 %
Proposées pour projet à haute valeur ajoutée	20 %	26 %

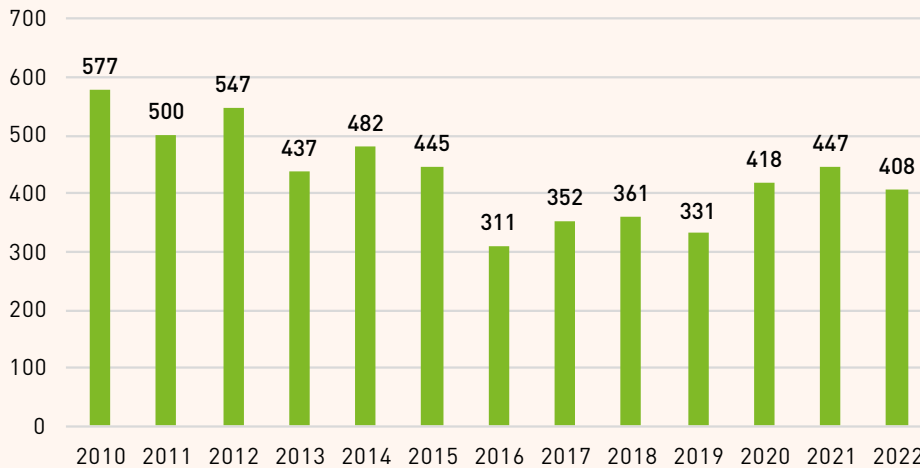


Candidats à la reprise et recherches de foncier

408 NOUVEAUX CANDIDATS INSCRITS EN 2022, EN RECHERCHE D'EXPLOITATION OU D'UNE ASSOCIATION



LA BRETAGNE ATTIRE TOUJOURS DE NOMBREUX PORTEURS DE PROJET

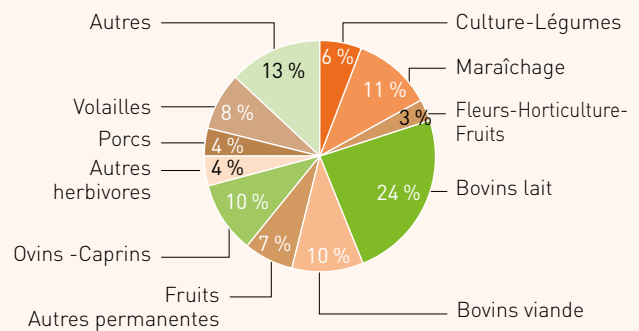


PROFIL DES NOUVEAUX CANDIDATS 2022

	2021	2022
Age moyen	34,4 ans	34,9 ans
Femmes	35 %	31 %
Origine agricole (parents)	29 %	34 %
Projet installation individuelle	71 %	79 %
Recherchent en AB	53 %	41 %
Originaires de Bretagne	73 %	75 %



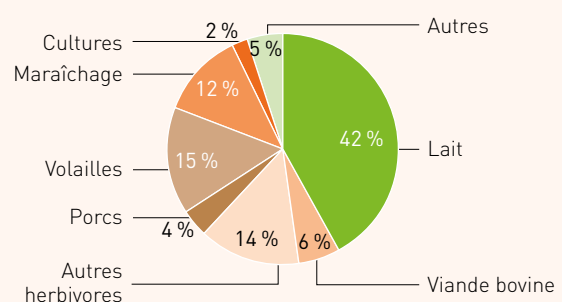
PRODUCTION PRINCIPALE RECHERCHÉE



LE RDI A ACCOMPAGNÉ ET RÉUSSI 105 MISES EN RELATION CÉDANTS/REPRENEURS EN 2022

Zoom sur les installations du RDI

- 17 % d'installations non aidées
- Installation en moyenne à 32,5 ans
- 50 % en agriculture biologique



ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS FRAGILES, RECONVERSIONS ET CESSATIONS

Réagir
Solidarité & Accompagnement

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE AU PLUS PRÈS DES AGRICULTEURS ET DES EXPLOITATIONS FRAGILISÉES



AVEC **Réagir**
Solidarité & Accompagnement

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACCOMPAGNENT LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ



UNE CELLULE DÉPARTEMENTALE OPÉRATIONNELLE

au plus près de l'agriculteur pour proposer la meilleure solution, en toute confidentialité.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET NEUTRE

- Piloté par la Chambre d'agriculture
- Pour retrouver un équilibre économique
- Pour mettre en place des solutions concrètes



AU MOMENT DE LA DÉTECTION

- Diagnostic, bilan technico-économique et préconisations
- Accompagnement en lien avec la MSA

DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE AREA (Aide à la Restructuration des Exploitations Agricoles)

- Réalisation d'un audit global d'exploitation et accompagnement au plan de restructuration
- Montage des dossiers ARP (Aide à la Reconversion Professionnelle)

LORS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DES PROCÉDURES JUDICIAIRES ÉVENTUELLES

- Règlement amiable judiciaire
- Accompagnement dans les phases de procédures collectives




 santé
 famille
 retraite
 services

L'essentiel & plus encore

AGRI'ÉCOUTE
 SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
 DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

☎ 09 69 39 29 19*
 agriecoute.fr

*Prix d'un appel local

INSTALLATION ET TRANSMISSION EN BRETAGNE

Des Points Accueil à votre disposition



Point Accueil Installation des Côtes d'Armor

Maison de l'Agriculture - BP 10540 - 22195 Plérin
pai22@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission des Côtes d'Armor

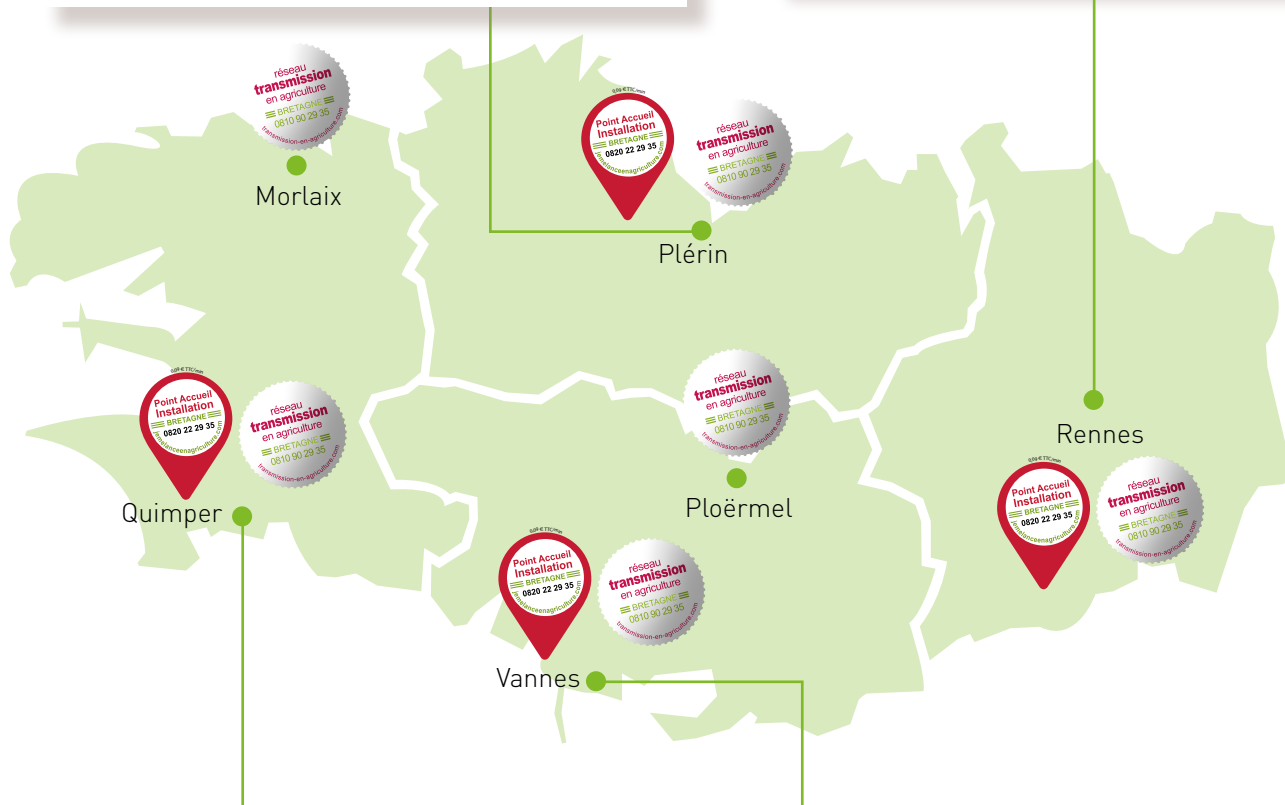
Karl PIERRET (Plérin)
 Valérie LAVOREL (Dolo-Jugon les Lacs)

Point Accueil Installation d'Ille-et-Vilaine

Maison de l'Agriculture - Rue Maurice Le Lannou
 CS 14226 - 35042 Rennes
pai35@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission d'Ille-et-Vilaine

Annette HURAUULT (Nord 35)
 Jean-Michel DROUIN (Sud 35)



Point Accueil Installation du Finistère

24 route de Cuzon - CS 26032
 29322 QUIMPER Cedex
pai29@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission du Finistère

Rose-Marie DERRIEN (St Ségat)
 Anthony FROGER (Morlaix)

Point Accueil Installation du Morbihan

Avenue du Général Borgnis Desbordes
 56006 Vannes
pai56@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission du Morbihan

Rémi CASTEL (Vannes)
 Laurence CHEZE (Ploërmel)

SOLUTIONS GRAINES D'AGRIS

JEUNES AGRICULTEURS

Graines
d'Agris

GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

groupama.fr

4 engagements Groupama pour vous aider
à construire votre avenir en confiance.

Renseignez-vous auprès de votre Conseiller Groupama.

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire.
Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex - 383 844 693 RCS - Rennes Entreprise régie par le code des assurances.
Documents et visuels non contractuels. Crédit photos : Aurélien Chauvaud - 01/22



Groupama
la vraie vie s'assure ici